

SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

187 rue Saint-Jacques – 75005 Paris

Tél. 01 43 29 66 70

Télécopie : 01 44 07 07 44

E-mail : spp@spp.asso.fr

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 7 JUIN 2011

Présents :

P. Aloupis - B. Ang - J. Angelergues - C. Baruch - D. Bourdin - M-C. Camus-Delage -
M. Cartier-Bresson - J. Chambrier-Slama - E. Chauvet - B. Chervet - E. Dahan-Soussy -
M-C. Durieux - A. Gibeault - N. Gougoulis - M. Janin-Oudinot - S. Lambertucci-Mann -
C. Lechartier-Atlan - F. Moggio - M. Papageorgiou - A. Raix - B. Rodde - F. Seulin - E. Sparer -
S. Wainrib

Invités permanents présents :

R. Asséo - J-L. Baldacci - T. Bokanowski - B. Brusset - L. Danon-Boileau - D. Donnet - F. Nayrou -
J-M. Porte - D. Ribas - J. Schaeffer

Ordre du jour :

- 1/ Election du Bureau (vote).
- 2/ Election du Secrétariat scientifique (vote).
- 3/ Demandes d'agrément.
(Les demandes d'agrément ont été extraites de la rubrique « questions diverses » après accord du CA).
- 4/ Désignation des présidents des Commissions scientifique, des publications, socioprofessionnelle.
- 5/ Mise en place de la Commission des représentants régionaux avec désignation d'un délégué du Conseil d'administration.
- 6/ Nomination de deux membres pour le Comité de Gestion du CCTP.
- 7/ Information sur la nouvelle composition du Comité d'éthique (renouvelé par tiers).
- 8/ Election des six membres du Comité d'audit du Conseil d'administration (vote).
- 9/ Election des trois membres du Conseil d'Appel (vote).
- 10/ Questions diverses.

Le quorum étant atteint, le Conseil s'est tenu sous la présidence d'Alain Gibeault, doyen des Titulaires de l'assemblée, avant l'élection du Bureau.

Le président ouvre l'élection du nouveau Bureau.

Bernard Chervet se présente et prononce sa déclaration d'intention.

Candidature à la présidence de la SPP **Déclaration d'intention**

Bernard Chervet

Cher(e)s collègues,

Je vous présente ma candidature à la présidence de la SPP.

Je vous surprendrais si je vous disais que c'est avec engouement que je pose ma candidature. C'est une charge importante, je le pressens, aussi nombre de raisons raisonnables voudraient m'en éloigner.

Ma candidature trouve sa logique dans ma trajectoire au sein de la SPP. Elle m'apparaît à moi-même surdéterminée et échappe à la seule logique volontariste.

Quelques mots sur cette trajectoire.

J'ai commencé ma participation aux affaires institutionnelles de notre Société alors que j'étais tout juste démoulu de ma formation, jeune élu "affilié", plein d'un entrain et d'une dévotion à la chose scientifique, occupé à publier mes premiers articles et à espérer pouvoir trouver les moyens pour exprimer ce que je pressentais confusément et intuitivement. Le souhait de m'inscrire dans la SPP était étroitement lié à ce souci d'élaboration scientifique.

Ma trajectoire a donc commencé en 1995. Alors que j'assistai à ma 1^{ère} Assemblée générale, une collègue titulaire, formatrice, s'est approchée de moi et m'a impérieusement sommé de me présenter aux élections du CA. J'ai éclaté de rire. 5 mn plus tard elle revenait avec un bulletin de candidature et me le faisait signer. Depuis, j'ai beaucoup moins ri !

Elu dès cette candidature, j'ai eu la surprise de recevoir un appel téléphonique de Marilia Aisenstein, que je ne connaissais pas, et de me retrouver au bureau en tant qu'attaché ; ceci au nom de son souci de préparer l'avenir de la SPP, la relève institutionnelle. Nous étions alors trois attachés à faire notre entrée, tous trois formateurs aujourd'hui.

Je participai donc à l'épopée des réformes RUP et aux vifs débats qui animèrent la Société. Mais aussi à d'autres conflits bien plus graves entre la SPP et le monde psychanalytique et intellectuel parisien. D'après mon souvenir, les querelles de naguère atteignaient des intensités bien supérieures à celles d'aujourd'hui. Mais le facteur jeunesse est un prisme à prendre en compte.

Je me retrouvai ensuite embarqué dans le bureau de Marilia Aisenstein pour un 2^{ème} mandat.

Puis, centrés sur l'an 2000, les deux mandats de Jean Cournut, qui me fit l'honneur de m'inclure dans ses deux bureaux. Parmi les tâches que je remplis, l'une d'elle me revient aujourd'hui, celle de secrétaire de la Commission des Publications présidée par Steven Wainrib. J'eus la chance de participer alors à la création du Site de la SPP.

J'ai poursuivi mes fonctions dans le Bureau de Alain Fine qui me demanda de devenir secrétaire scientifique. Je ressentis l'immense plaisir de la synergie entre mon travail quotidien d'écriture et les fonctions institutionnelles. Gérard Bayle me renouvela dans cette fonction. Je vécus ainsi une seconde réforme depuis l'intérieur du CA, celle de la bi-catégorisation, avec les intenses débats qui l'accompagnèrent.

Après 7 mandats successifs au CA, étalés sur 12 années, je me présentai au CST en 2007 et en assurai la fonction de Secrétaire jusqu'en 2009. Je recentrai alors la réflexion du CST sur la vie scientifique de notre Société.

La suite vous la connaissez : la vice-présidence de 2009 à 2011. Et nous voici en 2011, embarqués ensemble jusqu'en 2013.

Venons-en au Bureau statutaire avec lequel je me présente.

Pour la Vice-Présidence, Chantal Lechartier-Atlas a accepté de partager avec moi cette tâche. Je ne pouvais espérer mieux, étant donné son implication, soutenue dans la discrétion. C'est sur le plan de

l'état d'esprit que nous nous sommes rencontrés ; pas sur celui de révolutionner, ni de réformer, encore moins sur celui de faire l'événement, ni sur quelque programme mythique et illusoire, mais sur l'envie de promouvoir un état d'esprit mêlant rigueur et partage, travail et détente, autorité et collégialité ; sur l'espoir de transmettre une ambiance vivante et dynamique tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la SPP. J'accorde une grande importance à l'attractivité de la SPP pour les jeunes générations, mais aussi pour le monde professionnel et intellectuel.

Le secrétaire général : Elisabeth Dahan-Soussy accepte de remplir cette difficile fonction. Elle sera secondée de Benoît Rodde, et ils auront à apprendre l'organisation et le fonctionnement institutionnel de la SPP.

Le poste de trésorier sera assuré par Josiane Chambrier-Slama. Cette fonction réclame quelqu'un qui connaît bien la SPP. Il ne s'agit pas de faire de la comptabilité mais de soutenir quelque principe de réalité que nous avons tendance à négliger, et de permettre ainsi les réalisations de nos projets. Comme adjoint, Panagiotis Aloupis, nouveau venu aux affaires.

C'est le moment de dire quelques mots sur la période pré-électorale. J'ai choisi de faire connaître mes intentions dès janvier 2011, en faisant circuler une liste informative de collègues intéressés de partager mon éventuel mandat. Je souhaitais promouvoir un renouvellement et un rajeunissement. Ceci a produit un effet auquel je ne m'attendais pas ; un véritable appel d'air de jeunes collègues et de renouveau, d'où 24 candidatures d'adhérents au CA.

Nombre de collègues des régions, mais aussi de Paris, m'ont alors demandé de leur faire connaître mes orientations parmi les candidats. Mais comment choisir parmi autant de personnes que je ne connaissais pas ? Selon la logique de mes souhaits de rajeunir et de renouveler, il fallait bien leur laisser leur chance, d'autant que je savais que je pouvais potentiellement travailler avec tous les collègues candidats. Après réflexion, j'ai opté de ne supprimer personne de la liste des candidats au CA, et de répondre ainsi à cette demande d'information. L'effet s'avère positif. La moitié des membres qui composent ce CA sont nouveaux dans cette instance, l'autre moitié en ont déjà l'expérience.

Une autre surprise m'attendait, celle-ci déconcertante ; la dramatisation, la diabolisation de cette liste et de la démarche de celui qui l'avait établie et adressée de façon strictement privée, avec tact et mesure, en son nom propre, sans référence aucune à sa qualité de vice-président, donc en toute transparence et dans le total respect des "Directives pour la Conduite des Campagnes électorales et le Mandat du Comité des Elections" édictées par l'API.

Tournons-nous maintenant vers l'avenir. Bien sûr, il n'est pas question pour moi de vous présenter un programme. La gestion de notre association durant deux années ne s'y prête pas et je n'ai guère de compétence pour diriger la vie groupale ; question "métier impossible", le nôtre me suffit.

Notre mission, nos Statuts nous la rappelle dès ses premières lignes : "L'Association dite "SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS" fondée en 1926 a pour but de transmettre et de développer la psychanalyse comme discipline scientifique et méthode thérapeutique fondée sur l'œuvre de FREUD."

Quant au CA, il est censé, dicit les Statuts, "instituer les moyens nécessaires à son travail".

Là encore, c'est un état d'esprit que j'aimerais insuffler, celui consistant à soutenir le scientifique. Pour cela, j'ai pensé qu'il pouvait être utile de renforcer le Secrétariat scientifique, et de lui adosser un Comité du secrétariat scientifique, pouvant l'aider dans la promotion et l'organisation des divers colloques, cycles de conférences, et autres projets concrets. Il ne s'agit pas de mener une réflexion de fond sur la vie scientifique de la SPP, cela revient au CST ; ni de collecter les avis, critiques et évaluations de l'existant, la commission scientifique s'en charge. Mais de soutenir le secrétariat scientifique dans ses réalisations et dans la possibilité de penser de nouvelles modalités concrètes. Ce Comité devra être approuvé par le CA et il aura comme durée de vie celle de ce mandat. Il ne s'agit donc pas d'ajouter quelque organe à notre infrastructure. Il n'est en fait que la concrétisation de ce que nombre de secrétaires scientifiques ont fait depuis longtemps de façon informelle, réunir une ou deux fois par an, quelques collègues choisis, afin de discuter des thèmes possibles pour tel ou

tel colloque, tel ou tel cycle, en repenser le déroulement, au lieu de répéter sans cesse les mêmes configurations.

Quant aux dossiers que nous avons à traiter :

Bien sûr de façon structurelle, nos liens avec l'API, et aussi la FEP, avec les différences liées à leurs identités respectives.

Idem avec les groupes régionaux de la SPP, et de façon plus large avec les régions de la France, les membres des régions étant avant tout des membres de la SPP.

La SPP est aussi traditionnellement engagée dans de nombreux pays étrangers, avec l'importance et les limites de tout prosélytisme. Cette politique ne peut se faire qu'en concertation avec celle de l'API et en tenant compte de notre longue expérience dans ce domaine.

C'est pourquoi, je souhaite qu'il y ait un représentant de l'international et un représentant des régions au sein même du bureau.

Les autres dossiers :

Je ne vais faire qu'en citer quelques uns, leur seule énumération étant une raison suffisante à renoncer à poser ma candidature :

- *Le personnel de la SPP.*
- *Le Site de la SPP et la modernisation de l'informatique.*
- *Les locaux.*
- *L'amélioration de nos Statuts et RI afin de rendre plus fluide et plus efficace notre fonctionnement.*
- *Nos Instituts, notre formation, notre ouverture vers de jeunes collègues.*
- *Le soutien de nos vitrines et implications dans la cité et le monde intellectuel : le CCTP, la BSF, nos Sites, nos Colloques de la SPP, nos divers cycles de conférences ouverts, etc.*
- *Notre présence dans les régions en articulation avec les groupes régionaux et leurs particularités.*
- *Nos partenariats avec les autres sociétés de psychanalyse, en France en particulier, l'APF et la SPRF ; avec d'autres associations avec lesquelles nous avons des points de tangence, avec les divers centres de soins traditionnellement amis, etc.*
- *La question des dons adossés à l'ISF (exploration à peine amorcée).*

Nous aurons aussi à veiller aux conséquences sur le statut de la psychanalyse, des nouvelles lois sur les psychothérapies.

Cette liste est loin d'être exhaustive, et nous aurons bien besoin de l'aide des autres instances et des commissions pour répondre à toutes les réalités impliquant la SPP : université, interfaces avec les jeunes professionnels, demandes émanant des psychiatres, des psychologues, etc.

Chers collègues, je vous remercie pour l'attention que vous avez apportée à ce qu'il est habituel de nommer, une déclaration d'intention.

Après la lecture par Bernard Chervet de sa déclaration d'intention s'ouvre un débat contradictoire confrontant des arguments en faveur de la circulation d'une information préalable aux votes quant aux choix des membres pressentis et souhaitables, et d'autres émettant des réserves quant au risque d'influencer les votes.

>> Sont discutés tour à tour l'initiative de diffuser une liste annotée, le mode de diffusion et le contenu d'une telle liste portant sur l'ensemble des candidats du CA.

>> - les arguments "contre" : les habitudes et l'usage, la tradition du bouche à oreille, les risques de la diffusion par mails, l'influence sur la composition du CA, le facteur affectif, la non-égalité des membres quant à l'information, la consigne de vote.

>> - les arguments "pour" : l'adaptation aux nouvelles technologies, l'extension géographique de la SPP, l'information préalable, la transparence, la démarche privée et sélective, l'appui sur les critères de campagne de l'IPA, la diminution de la disparité.

>> Chaque logique se réfère au principe de la démocratie, certains soutenant que rechercher à influencer la met en péril, d'autres que l'information la soutient contre les logiques d'ententes souterraines.

>> L'ensemble du CA se retrouve sur la nécessité d'inclure dans nos règlements, des critères encadrant les modalités de campagne électorale au sein de la SPP, en conformité avec ceux édictés par l'IPA.

1/ **Election du Bureau** (vote) : 20 oui, 4 non.

Bureau statutaire :

<i>Président :</i>	Bernard Chervet
<i>Vice-Présidente :</i>	Chantal Lechartier-Atlas
<i>Secrétaire Général :</i>	Elisabeth Dahan-Soussy
<i>Secrétaire Général adjoint :</i>	Benoît Rodde
<i>Trésorière :</i>	Josiane Chambrier-Slama
<i>Trésorier adjoint :</i>	Panagiotis Aloupis

Bernard Chervet prend alors la présidence du Conseil d'administration.

2/ **Election du Secrétariat Scientifique du Conseil d'administration** (vote) :
22 oui, 1 non, 1 abstention.

Secrétaires Scientifiques : Sabina Lambertucci-Mann
Steven Wainrib

3/ **Agrément de cinq nouveaux membres Adhérents**

En l'absence de courrier circonstancié émettant des réserves, cinq candidats sont agréés par le CA comme membres adhérents :

Monique Fry, Michel Engel, Myria Fabregat, Annie Faure-Bismuth, Karina Soldati.

4/ **Désignation des présidents des Commissions scientifique, des publications, socioprofessionnelle**

Commission scientifique : Président : Monique Gibeault
Secrétaire (à préciser)

Commission des publications : Président : Dominique Bourdin
Secrétaire : Marcela Montes de Oca

Commission socioprofessionnelle : Président : Bernard Voizot
Secrétaire (à préciser)

5/ Mise en place de la Commission des représentants régionaux avec désignation d'un délégué du Conseil d'administration

Délégué à la Commission des représentants régionaux : Martine Janin-Oudinot

6/ Nomination de deux membres pour le Comité de Gestion du CCTP

Marilia Aisenstein, Bernard Voizot

7/ Information sur la nouvelle composition du Comité d'Ethique (renouvelé par tiers)

Il est demandé que les modalités de renouvellement du Comité d'Ethique soient précisées.

Le Comité est composé de 15 membres nommés de façon conjointe par le Président de la SPP et le Président du CECE. Le renouvellement se fait par tiers, en début de chaque mandat, soit cinq par cinq.

En ce début de mandat, cinq personnes sont donc à nommer.

Deux autres membres, devenus honoraires, sont à remplacer.

Sur les 15 membres, 12 doivent avoir ou avoir eu des responsabilités électives, les trois autres sont choisis librement.

Les membres restants (avec indication de leur date de nomination) :

- Sur 6 Titulaires, restent : Gérard Bayle (06/2007), Emmanuelle Chervet (06/2009), Catherine Couvreur (06/2009), Annette Fréjaville (06/2009), Paul Israël (06/2007).

- Sur 6 Adhérents, restent : Françoise Cribier (06/2009), Marilyn Vinograde (06/2007).

- Et parmi les trois personnes n'ayant pas forcément eu de mandat électif : Claire-Marine François-Poncet (11/2007).

Les membres sortants : Marie-Claire Durieux, Françoise Feder, Sesto-Marcello Passone, Michèle Perron-Borelli, Michel Ptakhine, Augustin Jeanneau, Jacques Fortineau.

Les membres entrants :

Un titulaire : Claude Janin

Quatre adhérents : Marie-Claire Camus-Delage, Benoît Servant, Pascal Blayau, Michel Grinberg.

Deux autres personnes librement choisies : Élisabeth Birot, Madjid Sali.

8/ Election des six membres du Comité d'Audition du Conseil d'Administration (vote) :
élus à l'unanimité.

Béatrice Ang, Alain Gibeault, Françoise Moggio, Marina Papageorgieou, Alain Raix, Françoise Seulin.

9/ Election des trois membres du Conseil d'Appel (vote) : 23 oui, 1 non

Marilia Aisenstein, Gilbert Diatkine, André Green.

10/ Questions diverses

- *Nomination comme Délégués aux affaires internationales* :
Alain Gibeault
Ellen Sparer

Alain Gibeault est délégué aux Affaires Internationales pour le CA et Ellen Sparer est déléguée aux Affaires Internationales attachée au Bureau.

- *Nomination de Conseillers :*
Clarisse Baruch
Evelyne Chauvet
- *Comité de concertation du Secrétariat Scientifique :*
Cesar Botella, Michel Ody travailleront avec les Secrétaires Scientifiques.
- *Relations avec le personnel :*
Chantal Lechartier-Atlan
- *Site internet et système informatique :*
Après discussion, il y a eu accord concernant un audit sur le site et l'ensemble du système informatique SPP et BSF.

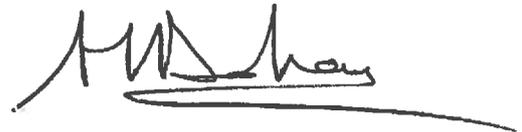
La prochaine réunion du Conseil d'administration se tiendra le mardi 5 juillet 2011.

La séance du Conseil d'administration du 7 juin 2011 est levée à 23h15.

Procès-verbal rédigé par E. Dahan-Soussy et B. Rodde (Secrétaire Général adjoint).



Bernard CHERVET
Président



Elisabeth DAHAN-SOUSSY
Secrétaire Général

SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

187 rue Saint-Jacques – 75005 Paris

Tél. 01 43 29 66 70

Télécopie : 01 44 07 07 44

E-mail : spp@spp.asso.fr

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 5 JUILLET 2011

Présents :

P. Aloupis - B. Ang - J. Angelergues - C. Baruch - D. Bourdin - M-C. Camus-Delage -
M. Cartier-Bresson - J. Chambrier-Slama - E. Chauvet - B. Chervet - E. Dahan-Soussy -
M-C. Durieux - A. Gibeault - N. Gougoulis - M. Janin-Oudinot - S. Lambertucci-Mann -
C. Lechartier-Atlan - F. Moggio - M. Papageorgiou - A. Raix - B. Rodde - F. Seulin - E. Sparer -
S. Wainrib

Invités permanents présents :

T. Bokanowski - D. Donnet - B. Le François - J-M. Porte - D. Ribas - J. Schaeffer

Invités permanents excusés :

B. Brusset - L. Danon-Boileau - F. Nayrou

Le quorum est atteint.

1/ Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 7 juin 2011

- Lors de l'approbation du procès-verbal du 7 juin 2011, suite à l'indisponibilité technique et accidentelle de l'enregistrement du CA, Bernard Chervet propose d'ouvrir une réflexion sur les modalités de rédaction d'un PV. En effet, légalement c'est au CA de définir les critères de ses PV.

Trois points sont précisés :

- Les corrections se feront seulement en début de séance, en présence des autres membres et non pas via des échanges de mails.
 - Le contenu des PV : les arguments des débats seront explicités dans le PV sans personnalisation.
 - Par ailleurs, une recommandation est émise : que les membres du CA et les invités n'utilisent pas la liste des membres du CA pour s'adresser directement au CA sans passer par le Bureau.
- En ce qui concerne le CA du 7 juin, il est décidé que le bureau propose au CA du 20 septembre quelques lignes résumant les débats sous la forme d'un argumentaire dialectique, en rapport avec les modalités de campagne électorale utilisées.
Ce point du procès-verbal du CA du 7 juin 2011 sera soumis à l'approbation du CA du 20 septembre 2011.

2/ Demandes d'agrément

En l'absence de courrier circonstancié émettant des réserves, quatre candidats sont agréés par le CA comme membres adhérents :

Patricia Benhamou, Maja Guberina, Nicole Halimi et Elisabeth Manivel.

3/ Révision des Statuts et du Règlement intérieur. Organisation-Calendarier

Un groupe de travail est composé pour cette relecture. Ils nous livreront leur travail en septembre.
B. Brusset, E. Chervet, M. Papageorgiou, B. Rodde.

Mme Laplazie sera notre interlocutrice au Ministère de l'Intérieur.

Un calendrier avec CA et AGE est en cours d'élaboration. Du fait de la soumission au Ministère de l'Intérieur et au Conseil d'Etat, il ne nous est pas possible d'attendre l'AG annuelle de mars 2012.

4/ Relations et missions CA/CST

Le secrétaire du CST étant absent, la discussion est reportée. Une réunion CA/CST est à programmer.

5/ Nouvelles perspectives sur le Décret réglementant l'usage du titre de psychothérapeute. Conséquences pour les psychanalystes

Le Docteur Bernard Accoyer est intervenu, début juin, auprès du ministre de la Santé en lui demandant de revoir les arrêtés concernant la formation complémentaire des psychologues, objectant qu'on ne pouvait exiger d'eux qu'ils refassent une partie de la formation qu'ils avaient déjà effectuée.

Cette remarque du Docteur Accoyer a été prise en compte, ainsi qu'en témoigne le document du SIUEERPP (Séminaire Inter Universitaire Européen d'Enseignement et de Recherche en Psychopathologie et Psychanalyse). Mme Michèle Lenoir-Salfati, adjointe de M. Raymond Le Moign, sous-directeur des ressources humaines du système de santé à la Direction Générale de l'Offre du Soin (DGOS) a annoncé le vendredi 10 juin dernier qu'il était en effet envisagé de reprendre l'écriture de l'annexe du décret.

Le but principal de cette révision serait que les titulaires du titre de psychologue ayant une formation de psychopathologie clinique attestée par un diplôme (DESS ou master 2) comportant l'intitulé «clinique», «psychopathologie» ou «psychologie clinique» soient totalement dispensés de tout complément de formation.

Quant aux titulaires du titre de psychologue ayant suivi une autre filière, il leur faudra répondre aux termes du Décret tel que rédigé actuellement, tant du point de vue des dispositions transitoires que des formations exigées.

Nous attendons les informations portant sur l'effectivité de cette annonce.

Une question pour notre CA : faut-il soutenir la demande de certaines autres organisations d'obtenir pour les psychanalystes les mêmes dérogations que les psychiatres et les psychologues cliniciens ? Le CA s'y oppose tenant à nos spécificités de formation et d'activité.

6/ Politique internationale de la SPP : présence dans les pays étrangers (Algérie, Chine, etc.)

Alain Gibeault présente une situation de notre implication dans certains pays étrangers.

Chine :

Il rapporte que le Comité chinois de l'API doit assurer le développement de la psychanalyse en Chine. Ce comité fonctionne sur le modèle Eitingon. La SPP participera à ce développement en tenant compte de la politique de l'API.

En Egypte et en Iran, il existe un Comité des Centres Alliés (Allied Centers) en lien avec des groupes de psychologues et psychiatres, actuellement sans véritable formation psychanalytique.

En Algérie, Tunisie, Maroc : l'analyse navette est reconnue comme une possibilité d'analyse.

L'importance des connections internationales au site de la BSF est à nouveau soulignée.

7/ Informations

- Audit de l'informatique et des sites internet

L'audit est en cours, il a été demandé pour l'intégralité des sites et de l'informatique de la SPP.

- Comité de concertation du Secrétariat Scientifique

Il est composé de Michel Ody, Cesar Botella, Marilia Aisenstein, Piotr Krzakowski, des secrétaires scientifiques et du Président.

- Réunion avec le personnel

Une première réunion a eu lieu permettant un riche échange avec le personnel, à partir de leur lettre du 5 avril 2011.

Chantal Lechartier-Atlan informe le CA qu'elle a instauré un cadre régulier de rencontre avec Pascal Barbier, responsable administratif du personnel.

- Locaux

Une rencontre avec le propriétaire a eu lieu. Il ne souhaite pas vendre de locaux actuellement.

Une opportunité de location se présente. L'intégralité du RdC est libre. Mais les tarifs de location vont probablement nous obliger à renoncer.

La recherche de donateurs est évoquée dans l'optique d'un apport de nouvelles ressources, voire d'un achat potentiel de locaux.

- Accès au PEP Web

Steven Wainrib présente l'état des négociations sur le tarif des cotisations.

Le CA décide d'engager le contrat à partir du 1^{er} janvier 2012 et d'inscrire cette dépense au budget 2012. La question de la participation ou non des analystes en formation est laissée en suspens.

8/ Questions diverses

- Utilisation de la BSF

En 2005, le CA avait voté l'impossibilité de l'utilisation de la bibliothèque pour des réunions et des séminaires, suite à des détériorations. Depuis, tous les accès aux bureaux et aux ouvrages sont fermés à clefs.

Suite aux demandes reçues pour tenir des séminaires, le sujet est mis en débat.

Décision du CA :

A titre exceptionnel, révisable chaque année, avec l'accord du Bureau et du Comité de la BSF, la bibliothèque peut être prêtée pour des séminaires avec un nombre maximum de 15 participants.

- Le CA donne son accord pour une exposition sonore autour de « *La voix de Freud* », au moment du Colloque de la SPP en novembre 2011 sur « *L'interprétation* ». Son coût est d'environ 700 €.
- Demande d'interview d'une journaliste pour le site internet tendance-sante.fr : un membre du CA accepte de la rencontrer (Clarisse Baruch).
- Commission des représentants régionaux
Appel de candidature et élection du Président de la Commission des représentants régionaux : Martine Janin-Oudinot fait part de la demande de dérogation pour que cette élection soit faite par correspondance.

Décision du CA :

Par dérogation, l'appel de candidature et le vote par correspondance se feront à partir de la SPP.

- Représentant du Président à la COPEA
Françoise Moggi représentera le Président à la COPEA.
- Calendrier
L'envoi du calendrier des prochains CA et des AGE sera fait par mail.

Clôture de la séance du CA du 5 juillet 2011 à 23h30

La prochaine réunion du Conseil d'administration se tiendra le mardi 20 septembre 2011.

Procès-verbal rédigé par E. Dahan-Soussy et B. Rodde (Secrétaire Général adjoint).



Bernard CHERVET
Président



Elisabeth DAHAN-SOUSSY
Secrétaire Général

SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

187 rue Saint-Jacques – 75005 Paris

Tél. 01 43 29 66 70

Télécopie : 01 44 07 07 44

E-mail : spp@spp.asso.fr

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 20 SEPTEMBRE 2011

Présents :

P. Aloupis - B. Ang - J. Angelergues - C. Baruch - D. Bourdin - M-C. Camus-Delage -
M. Cartier-Bresson - J. Chambrier-Slama - E. Chauvet - B. Chervet - E. Dahan-Soussy -
M-C. Durieux - A. Gibeault - N. Gougoulis - M. Janin-Oudinot - S. Lambertucci-Mann -
C. Lechartier-Atlan - F. Moggio - M. Papageorgiou - A. Raix - B. Rodde - F. Seulin - E. Sparer

Représenté : S. Wainrib

Invités permanents présents :

J-L. Baldacci - T. Bokanowski - B. Brusset - L. Danon-Boileau - D. Donnet – F. Nayrou -
J-M. Porte – J. Schaeffer

Invités permanents excusés :

B. Le François - A. Louppe - D. Ribas

Autre invité : H. Troisier

1/ Approbation des procès-verbaux du Conseil d'administration des 7 juin et 5 juillet 2011

Après quelques corrections, ils sont validés à l'unanimité.

Information :

Steven Wainrib est actuellement en disponibilité pour des raisons de santé sérieuses qui exigent des soins. Cette décision a été prise en total accord avec le Président de la SPP. Steven Wainrib suit avec intérêt toutes les informations émanant du secrétariat scientifique.

2/ Demande d'agrément

En l'absence de courrier circonstancié émettant des réserves, un candidat est agréé par le CA comme membre adhérent : *Annie Fitoussi.*

3/ Election du Président du Comité d'audition du CA

Rappel des membres composant le Comité d'audition : Béatrice Ang, Alain Gibeault, Françoise Moggio, Marina Papageorgiou, Alain Raix, Françoise Seulin.

Alain Gibeault est candidat à la présidence : élu à l'unanimité.

Il choisira son secrétaire et nous tiendra informé.

4/ Eté 2011

Décès : Liliane Abensour et Joyce McDougall.

Un temps de silence est observé.

Ces décès ont été annoncés dans Le Monde, et par mail aux membres.

Un hommage leur a été rendu dans le dernier envoi groupé de la SPP. Ces hommages trouveront leur place dans le nouveau site internet SPP. Ils ont été publiés dans le Carnet de Œdipe.org. Un hommage leur sera rendu dans la newsletter de l'IPA. Bernard Chervet et Alain Gibeault ont rédigé la notice pour Liliane Abensour. La famille de Liliane Abensour organise le 23 septembre 2011 une soirée d'hommage et invite des proches et amis, ainsi que quelques membres de la SPP et du Centre E. et J. Kestemberg.

Perturbations informatiques :

Pour assurer une permanence du Bureau pendant l'été, un fichier réunissant les coordonnées des membres a été demandé à diverses reprises à l'informaticien. Les fichiers reçus mi-juillet étaient inutilisables. D'autres fichiers ont été demandés et n'ont pu être obtenus. De ce fait, l'annonce de ces décès a été retardée.

D'autre part :

- Les boîtes mails de la SPP et de la RFP ont été saturées dès le 20 août.
- La SPP a dû subir deux arrêts intempestifs de son serveur dans la première quinzaine de septembre.
- La wifi, supprimée avant l'été par l'informaticien, a été rétablie.

5/ Locaux

Il y a actuellement une opportunité de location de plusieurs lots au rez-de-chaussée.

Premier lot de 91,70 m², bâtiment H, cour 3, rez-de-chaussée droite.

Avantages :

- Grande salle de réunion (80 à 100 personnes).
- Accessibilité aisée : RdC.
- Sécurité accrue : nombreuses issues.
- Amélioration des conditions de travail du personnel : création de bureaux au 1^o étage.
- Résolution des obligations liées à la mobilité réduite pour le CCTP et l'IPP : accès bureau et toilettes handicapés.

Le loyer annuel de 33.000 euros environ (340 € annuel le m²) sera compensé partiellement par le rapatriement de certaines activités scientifiques rue Saint-Jacques, et le placement du dernier legs reçu.

Alain Raix demande que soit étudiée une répartition des fonds de la SPP dans des banques différentes.

La possibilité d'utiliser la formule du crédit d'impôts pour dons est évoquée. La SPP, association RUP, rentre dans la catégorie des sociétés scientifiques et savantes.

Une augmentation de 20 € de la cotisation des membres pourrait permettre de répondre au supplément de loyer.

Des travaux (révision de propreté, électricité, chauffage et acoustique, ...) sont à envisager. Ils sont à chiffrer.

Le bail pour ce lot sera indépendant de celui actuel.

Les négociations pourraient porter sur une franchise de loyer liée aux travaux à réaliser. Elles restent à faire.

Vote pour la location de ce lot : positif à unanimité.

Deuxième lot de 66,40 m², bâtiment H, cour 3, rez-de-chaussée gauche.

Loyer annuel d'environ 22.000 euros (300 € annuel le m²).

Des négociations sont nécessaires, étant donné l'état de vétusté.

La possibilité de nouvelles activités ouvertes payantes, répondant à des demandes actuelles, pourraient financer au moins partiellement ce surcoût. Actuellement, la SPP n'a pas atteint les limites légales de ce qui est autorisé par le statut d'association RUP.

Il est précisé qu'il s'agira, là encore, de baux séparés.

Le CA opte pour ouvrir des négociations.

6/ Informations

- IPA : Au Congrès de Mexico, le nouveau board a pris ses fonctions. Marie-France Dispaux a été réélue « link » pour la SPP.
- Bulletin-programme scientifique de la SPP. Le retard de publication est liée à une erreur de transmission au sein des PUF. Afin d'éviter ce retard, une personne référente des PUF a été nommée.
- PEP Web : Steven Wainrib en assure le suivi.
- Le Colloque de la SPP : la maison de la Mutualité faisant défection pour raison de travaux, le colloque se tiendra au Palais Brongniart. Des négociations sont en cours pour nous dégrever des dépenses à engager du fait de ce changement d'adresse.
- Demande du Comité de concertation du Secrétariat Scientifique : le comité souhaite que le rythme du Colloque de la SPP soit laissé au choix de chaque Président et de son bureau : annuel ou bi-annuel. L'argument de la régularité rencontre celui de l'événement.
Un accord se fait sur le bien-fondé de maintenir un degré de souplesse. La décision de 2010 ne peut être une contrainte absolue pesant sur les mandatures futures.

7/ Questions diverses

- CPLF: Rémi Puyuelo a demandé son honorariat. Il se retire donc du CPLF. Paul Denis, membre du Comité scientifique, se joint à Evelyne Chauvet et Georges Pragier afin d'assurer une présence à trois à la tribune.
- Vidéo sur l'autisme : Françoise Moggio précise que le montage de cette vidéo reprenant des interviews, notamment de collègues de la SPP, relèverait de la manipulation. Il est rappelé la nécessaire prudence envers les sollicitations par les medias et la presse.
- Emprisonnement du Docteur Rafah Nashed : La SPP a signé la pétition lancée en France pour la libération de cette collègue syrienne du 4^{ème} Groupe.
Le CA est favorable pour que la SPP rejoigne le Comité de soutien.

8/ Révision des Statuts

Une discussion s'engage sur le texte proposé par le Comité de travail sur les Statuts, composé de Bernard Brusset, Emmanuelle Chervet, Elisabeth Dahan-Soussy, Marina Papageorgiou et Benoît Rodde ; avec l'aide d'Hélène Troisier.

Un temps est donné à Jean-Louis Baldacci pour évoquer plus particulièrement le point 10 de l'article 12 concernant le CCTP.

Cette révision sera poursuivie lors du prochain CA.

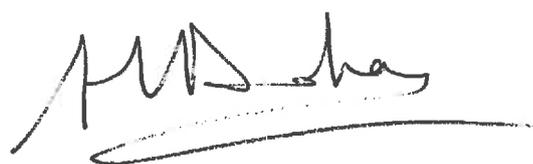
La séance est levée à 23h40.

La prochaine réunion du Conseil d'administration se tiendra le mardi 18 octobre 2011.

Procès-verbal rédigé par E. Dahan-Soussy et B. Rodde (Secrétaire Général adjoint).



Bernard CHERVET
Président



Elisabeth DAHAN-SOUSSY
Secrétaire Général

SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

187 rue Saint-Jacques – 75005 Paris

Tél. 01 43 29 66 70

Télécopie : 01 44 07 07 44

E-mail : spp@spp.asso.fr

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 18 OCTOBRE 2011

Présents :

P. Aloupis - B. Ang - J. Angelergues - C. Baruch - D. Bourdin - M-C. Camus-Delage -
M. Cartier-Bresson - J. Chambrier-Slama - E. Chauvet - B. Chervet - E. Dahan-Soussy -
M-C. Durieux - A. Gibeault - M. Janin-Oudinot - S. Lambertucci-Mann - C. Lechartier-Atlas -
F. Moggio - M. Papageorgiou - A. Raix - B. Rodde - F. Seulin - E. Sparer

Représenté : N. Gougoulis

Excusé : S. Wainrib

Invités permanents présents :

T. Bokanowski - B. Le François - A. Louppe - F. Nayrou - J-M. Porte - D. Ribas - J. Schaeffer

Invités permanents excusés :

B. Brusset - D. Donnet – M. Pichon-Damesin

Autre invité : H. Troisier

1/ Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 20 septembre 2011

Le procès-verbal est validé à l'unanimité avec l'ajout suivant :

A. Raix demande que soit ajoutée sa proposition d'une répartition des fonds de la SPP dans des banques différentes.

2/ Demandes d'agrément

En l'absence de courrier circonstancié émettant des réserves, quatre candidats sont agréés par le CA comme membre adhérent : **Ambre Benkimoun, Brigitte Culioli, Brigitte Moise-Durand et Marlène Naxarra.**

3/ Legs de Andrée Bauduin

Le notaire chargé de la succession nous demande de préciser notre acceptation du legs de Andrée Bauduin selon les termes suivants :

- "Le Conseil d'administration décide de vendre au mieux des intérêts de l'association les biens immobiliers successoraux".
- "Le Conseil d'administration décide d'affecter le produit de ce legs à la réalisation de la mission de la SPP".

Ces deux phrases ont été approuvées à l'unanimité par le Conseil d'administration.

4/ Révision des Statuts

Les Statuts sont étudiés, discutés et corrigés.

La version mise en annexe de ce PV sera présentée à l'Assemblée générale extraordinaire du 20 novembre 2011.

Approbation du texte à l'unanimité.

5/ Informatique de la SPP

Un CA dédié à l'informatique de la SPP est prévu pour le 22 novembre prochain. Sera invité l'auditeur. L'audit sera adressé aux membres du CA auparavant.

Il est demandé l'approbation du CA pour la mise en place d'une interface entre les responsables du site dont la mission est d'élaborer l'arborescence et le prestataire en informatique à venir.

Mme Line Kleinebreil nous a fourni un projet-devis pour cette mission de 2.000 €. Elle propose de reprendre l'intégralité des données récupérables dans notre ancien site et dans celui préparé par la Société Jackson & Kent, de les trier et les redistribuer afin de les réintégrer dans le nouveau projet à venir.

Approbation à l'unanimité.

A la demande de la Commission des Publications, une information sera mentionnée sur le site, stipulant que le site actuel est en cours de refonte.

6/ Locaux

Une nouvelle rencontre avec le régisseur des locaux et l'architecte a eu lieu. Des négociations sont en cours. Le dossier s'est complexifié du fait des exigences des normes de sécurité (dossier Préfecture, dossier incendie).

7/ Questions diverses

- Admission des AeF de Paris et régions parisiennes au Séminaire de Formation Permanente (SFP) :

Une demande de dérogation est faite au CA. Elle émane de C. Seulin et C. Gérard, responsables du SFP et concerne le souhait d'ouvrir le SFP aux AeF de Paris intra-muros. La Commission d'enseignement a donné son accord ; idem la Commission des représentants régionaux; idem le précédent bureau.

Depuis quelques années, ce séminaire est ouvert aux AeF de la région parisienne, hors Île-de-France.

Toutefois, le RI stipule que le SFP « est ouvert aux membres francophones des sociétés composantes de l'Association Psychanalytique Internationale et aux analystes en formation ainsi qu'aux anciens élèves inscrits à l'un des instituts résidant hors de Paris et de la région parisienne. »

H. Troisier demande si le CA est en droit de prendre cette décision de dérogation vis-à-vis du RI. Certains proposent que cette disposition soit prise expérimentalement pour un an ; d'autres qu'elle soit à l'ordre du jour de la prochaine AG.

Deux questions sont soumises au vote du CA :

1. Mesure expérimentale transitoire d'ouverture à l'ensemble des AeF : 13 oui.

2. Strict respect du RI et décision renvoyée à une AG : 3 oui.

Il est demandé à Hélène Troisier de se renseigner sur la légitimité d'une telle dérogation. Bernard Chervet posera la question à Mme Laplazie du Ministère de l'Intérieur. Il s'agit de savoir si de telles dérogations du RI rentrent dans le champ des prérogatives et compétences du CA.

- Demande de la Bibliothèque du GLP RA :

Après un CA du GLP RA au cours duquel a été votée une approbation pour développer l'informatisation de la bibliothèque du GLP RA en collaboration avec la BSF, le président du GLP RA a fait une demande au CA de la SPP pour que soit envisagée une telle articulation technique des deux bibliothèques. Ceci nécessite une extension du logiciel de la BSF qui serait transformé ainsi en un logiciel multi-sites.

Il est précisé que la répartition des coûts, dont les temps de travail et les frais de déplacement du personnel de la BSF, devra être définie afin que ceux-ci soient portés dans les budgets prévisionnels de la SPP et du GLPRA.

Cette collaboration BSF et bibliothèque du GLP RA est soumise au vote : Approbation à l'unanimité.

- Bibliothèque Joyce McDougall :

Le dossier est entre les mains du notaire de la famille de Joyce McDougall. La solution retenue ne sera peut-être pas celle d'un don, mais d'un dépôt ou d'un abandon de la bibliothèque de Joyce McDougall à la SPP.

La séance est levée à 23h40.

La prochaine réunion du Conseil d'administration se tiendra le mardi 22 novembre 2011.

Procès-verbal rédigé par E. Dahan-Soussy et B. Rodde (Secrétaire Général adjoint).



Bernard CHERVET
Président



Elisabeth DAHAN-SOUSSY
Secrétaire Général

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU MARDI 18 OCTOBRE 2011

ANNEXE

Légendes accompagnant les Statuts (Janvier 2006) modifiés et approuvés par le Conseil d'administration du 18 octobre 2011 :

- Noir : texte original conservé.
- Noir rayé : texte original supprimé.
- Bleu / Bleu rayé : texte original changé de place ou réécrit.
- Rouge : propositions nouvelles.
- Rouge rayé : une proposition nouvelle votée par le CA à supprimer en AGE suite à avis du Ministère de l'Intérieur.

SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Déclarée à la Préfecture de Paris le 25 octobre 1927
Etablissement d'Utilité Publique
Publiée au Journal Officiel du 20 août 1997
Siège : 187 rue Saint-Jacques - 75005 Paris

* * * *

STATUTS

I - BUT ET COMPOSITION DE L'ASSOCIATION

ARTICLE 1

L'association dite "SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS" fondée en 1926 a pour but de transmettre et de développer la psychanalyse comme discipline scientifique et méthode thérapeutique fondée sur l'oeuvre de FREUD.

Sa durée est illimitée.

Elle a son siège à PARIS.

L'association est société composante de l'Association Psychanalytique Internationale.

ARTICLE 2

Les moyens d'action de l'association sont notamment les suivants : locaux, bibliothèque, moyens de diffusion (publications, revues, collections, sites internet), manifestations scientifiques (congrès, ~~ete.~~ colloques, conférences), centres de consultations et de traitements.

Elle possède ses propres organes de publication et détient la propriété de leurs appellations.

~~Elle publie la revue française de psychanalyse.~~

Elle organise ses propres congrès ~~le congrès des psychanalystes de langue française~~ et toutes autres rencontres scientifiques. Elle en détient les appellations.

L'association élabore un code d'éthique contenant les principes essentiels du comportement de ses membres dans le cadre de leur vie professionnelle de psychanalystes. Le code d'éthique est inclus dans le règlement intérieur.

Elle gère les centres ~~un centre~~ de consultations et de traitements psychanalytiques qu'elle crée. ; ~~elle peut en créer d'autres.~~

L'association assure la ~~transmission~~ formation à la psychanalyse sous la responsabilité de la commission d'enseignement par les instituts de psychanalyse créés par celle-ci.

L'association fixe dans son règlement intérieur les modalités particulières de ses activités dans les régions.

~~L'Association est société composante de l'Association Psychanalytique Internationale.~~

ARTICLE 3

L'association se compose de membres adhérents et de membres titulaires, ~~ainsi que de membres d'honneur, de membres correspondants et de membres honoraires.~~

Membres disposant du droit de vote :

Les membres ayant acquitté leur cotisation ont droit de vote **et sont éligibles.**

Les cotisations annuelles sont fixées par décision de l'assemblée générale annuelle sur proposition du conseil d'administration.

Les membres titulaires s'acquittent d'une cotisation de base qui est minorée de 1/3 pour les membres adhérents.

La liste des nouveaux membres agréés ou élus est transmise à l'Association Psychanalytique Internationale qui les intègre dans ses propres catégories, « Associate Member » pour les adhérents, « Full Member » pour les titulaires.

• **MEMBRES ADHÉRENTS :**

Ont accès à cette catégorie les personnes dont le cursus de formation a été clos et validé par la commission d'enseignement ainsi que les « associate members » ~~d'une autre association composante~~ de l'Association Psychanalytique Internationale.

Les membres adhérents sont agréés par le conseil d'administration après que leurs candidatures ont été portées à la connaissance des membres de l'association.

Les modalités de cet agrément sont précisées dans le règlement intérieur.

~~Les membres Adhérents sont de plein droit "associate members" de l'Association Psychanalytique Internationale.~~

• **MEMBRES TITULAIRES :**

Peuvent se porter candidats ~~les personnes dont le cursus de formation a été clos et validé par la commission d'enseignement.~~ les membres adhérents de l'association, ainsi que les « Associate et Full Members » ~~d'une autre association composante~~ de l'Association Psychanalytique Internationale.

Les membres titulaires sont élus par un **le** collège électoral après examen de leur candidature par la commission des candidatures.

Les modalités, ~~et~~ les critères et **la majorité requise de cette élection** sont précisés dans le règlement intérieur ~~de l'association. L'élection ne peut être acquise qu'à la majorité des deux tiers des présents et représentés, et sous la présidence du président de la Société Psychanalytique de Paris.~~

~~Les membres Titulaires sont de plein droit « full members » de l'Association Psychanalytique Internationale.~~

~~Les Membres ayant acquitté leur cotisation ont droit de vote.~~

~~Les cotisations annuelles sont fixées par décision de l'assemblée générale annuelle sur proposition du conseil d'administration.~~

~~Les membres Titulaires s'acquittent d'une cotisation de base qui est minorée de 1/3 pour les membres Adhérents.~~

Membres ne disposant pas du droit de vote :

~~— MEMBRES D'HONNEUR : le titre de membre d'honneur peut être conféré par le conseil d'administration aux personnalités extérieures à l'Association, auxquelles celle-ci désire rendre un hommage particulier.~~

~~— MEMBRES CORRESPONDANTS : le titre de membre correspondant peut être conféré par le conseil d'administration à toute personne qu'il aura agréée à cet effet.~~

~~— MEMBRES HONORAIRES : le titre de membre honoraire peut être accordé sur demande à tout membre ayant l'âge et l'ancienneté précisés par le règlement intérieur.~~

Tout membre de l'association ayant l'âge et l'ancienneté précisés par le règlement intérieur peut devenir psychanalyste honoraire de la Société Psychanalytique de Paris sur demande faite au conseil d'administration.

Des psychanalystes de l'Association Psychanalytique Internationale peuvent être associés aux travaux de l'association au titre de psychanalystes correspondants de la Société Psychanalytique de Paris, sur décision du conseil d'administration.

Les critères d'attribution de la qualité d'honoraire et de correspondant, ~~des titres ainsi que leur participation financière respective, ainsi que la perte de leur qualité des membres ne disposant pas du droit de vote~~ sont précisés dans le règlement intérieur. ~~de l'Association.~~

ARTICLE 4

La qualité de membre se perd :

a) Par démission.

b) Par radiation sur décision du conseil d'administration, sauf recours à l'assemblée générale :

- pour non paiement de cotisation selon les conditions et ~~dans les~~ délais précisés dans le règlement intérieur.
- pour motifs graves, conformément aux dispositions du code d'éthique. Le membre intéressé est préalablement appelé à fournir ses explications. ~~le membre intéressé sera, préalablement à toute décision définitive, invité à se faire entendre par le conseil d'administration conformément aux dispositions du code éthique.~~

II - ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

ARTICLE 5

1 - L'association est administrée par un conseil d'administration constitué nécessairement de vingt quatre membres, élus à parts égales dans chacune des catégories de membres.

2 - Les membres du conseil sont élus sur candidature par l'assemblée générale annuelle au scrutin secret, pour une durée de deux années ; les votes s'effectuent, par correspondance, catégorie par catégorie.

En cas de vacance, le conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres ; il est procédé à leur remplacement définitif lors de la plus prochaine assemblée générale annuelle en respectant le principe de répartition par catégorie **de membres défini ci-dessus** et selon les modalités précisées dans le règlement intérieur. **Le mandat des membres ainsi élus prend fin à la date à laquelle expire le mandat des membres remplacés.**

~~Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à la date à laquelle devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.~~

Les membres sortants sont rééligibles.

Les modalités et conditions des présentations des candidatures sont précisées dans le règlement intérieur.

~~Chaque administrateur ne peut détenir plus d'un pouvoir.~~

3 - Le conseil d'administration se réunit dans les deux mois suivant son élection.

~~Le conseil~~ **II** élit parmi ses membres, au scrutin secret, un bureau composé du président, d'un vice-président, d'un secrétaire général, d'un secrétaire général adjoint, d'un trésorier et d'un trésorier adjoint.

Le président et le vice-président sont ~~nécessairement choisis parmi les~~ membres titulaires ayant fonction de formateur.

Le bureau est élu pour la durée du mandat du conseil.

Le président ne peut solliciter que deux mandats consécutifs.

ARTICLE 6

1 - Le conseil d'administration se réunit une fois au moins tous les quatre mois, et chaque fois qu'il est convoqué par son président ou sur la demande du quart de ses membres, **ou du quart des membres de l'association.**

La présence du tiers au moins de ses membres est nécessaire à la validité des délibérations ; les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés.

~~Chaque administrateur ne peut détenir plus d'un pouvoir en sus du sien.~~

En cas de partage **égal des voix, celle la-voix** du président est prépondérante.

Il est tenu procès-verbal des séances.

Les procès-verbaux sont signés par le président et le secrétaire **général**. Ils sont établis sans blancs, ni ratures, sur des feuillets numérotés et conservés au siège de l'association.

2 - Le conseil d'administration organise les activités de l'association et prend toute décision utile à son administration.

Il institue tous organismes ou commissions chargés de l'assister dans son travail. Leurs attributions et les modalités de leur fonctionnement sont précisées dans le règlement intérieur **de l'association.**

~~Il agréé au titre de membre Adhérent les personnes dont le cursus a été clos et validé par la commission d'enseignement.~~

~~Les modalités de cette procédure sont précisées au règlement intérieur.~~

Le conseil discute et arrête chaque année le rapport moral qui sera présenté à l'assemblée générale.

Il discute et arrête chaque année le budget de l'association ~~et sa répartition entre les différents postes budgétaires~~ avant de le présenter à l'assemblée générale.

Il élabore le règlement intérieur de l'association, qui doit **ensuite** être approuvé par l'assemblée générale.

ARTICLE 7

Les membres du conseil d'administration ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leur sont confiées.

Des remboursements de frais sont seuls possibles. Ils doivent faire l'objet d'une décision expresse du conseil d'administration, statuant hors la présence des intéressés ; des **justificatifs justifications** doivent être produits, et font l'objet de vérifications.

Les agents rétribués de l'association peuvent être appelés par le président à assister avec voix consultative aux séances ~~de l'assemblée générale et~~ du conseil d'administration.

ARTICLE 8

L'assemblée générale de l'association est composée des membres adhérents et des membres titulaires. Elle se réunit une fois par an et chaque fois qu'elle est convoquée par le conseil d'administration ou sur demande du quart au moins ~~des de-ses~~ membres **de l'association**.

Son ordre du jour est réglé par le conseil d'administration. Elle choisit son bureau qui peut être celui du conseil d'administration.

Elle entend les rapports sur la gestion du conseil d'administration, sur la situation financière et morale de l'association.

Elle statue à la majorité simple de ses membres présents ou représentés, sauf autre disposition particulière prévue par les présents statuts.

Chaque membre présent ne peut détenir plus de **cinq** ~~deux~~ pouvoirs en sus du sien.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et pourvoit, s'il y a lieu, au renouvellement des membres du conseil d'administration.

Il est tenu procès-verbal des séances.

Le rapport **moral** annuel et les comptes sont mis à la disposition des membres de l'association au siège de l'association, et transmis à la demande. ~~adressés chaque année à tous les membres de l'Association.~~

~~Les membres non détenteurs du droit de vote~~ Les psychanalystes honoraires et correspondants de l'association peuvent assister à l'assemblée générale et participer aux débats. ~~sans pouvoir y intervenir, mais sauf application des dispositions de l'article précédent. Ils ont accès au rapport moral annuel et aux comptes à leur demande.~~

Les agents rétribués de l'association ~~n'ont pas accès à l'assemblée générale.~~ peuvent être appelés par le président à assister avec voix consultative aux séances de l'assemblée générale.

ARTICLE 9

- Le président représente l'association dans tous les actes de la vie civile et est investi de tous les pouvoirs à cet effet ; il a notamment qualité et pouvoir pour ester en justice au nom de l'association, tant en demande qu'en défense.

Il veille au bon fonctionnement des organes de l'association dans le respect des statuts et des orientations décidées par l'assemblée générale.

Il engage le personnel rémunéré choisi par le conseil d'administration.

Le président ordonnance les dépenses. Lorsqu'au 15 mars, le budget de l'exercice en cours n'est pas encore voté, le président ne peut engager les dépenses que dans la double limite du dernier budget voté et des recettes encaissées pour l'exercice.

Il peut, avec l'accord du conseil, conclure toute convention avec des organismes publics ou privés en vue d'atteindre le but de l'association.

Le président convoque et préside le conseil d'administration.

Il peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs avec l'accord du conseil.

Toutefois, en cas de représentation en justice, le président ne peut être remplacé que par un mandataire agissant en vertu d'une procuration spéciale.

Les représentants de l'association doivent jouir du plein exercice de leurs droits civils ~~ls~~.

En cas d'absence ou d'empêchement, le président est représenté par le vice-président.

- Le secrétaire général assisté du secrétaire général adjoint assure le fonctionnement administratif et scientifique de l'association et veille à l'information de ses membres. Il présente un rapport moral à l'assemblée générale annuelle.
- Le trésorier, assisté du trésorier adjoint, tient la comptabilité de l'association ; il présente un rapport financier à l'assemblée générale annuelle.

ARTICLE 10

Les délibérations du conseil d'administration relatives aux acquisitions, échanges et aliénations d'immeubles nécessaires au but poursuivi par l'association, constitutions d'hypothèques sur ces immeubles, baux de plus de neuf années, aliénations de biens entrant dans la dotation et emprunts doivent être approuvés par l'assemblée générale.

ARTICLE 11

~~Les délibérations du conseil d'administration relatives à l'acceptation des dons et legs ne sont valables qu'après approbation administrative donnée dans les conditions prévues par l'article 910 du Code civil, l'article 7 de la loi du 4 février 1901, et le décret n° 66-388 du 13 juin 1966 modifiés par les décrets n° 76-375 du 28 avril 1978 et n° 20-1074 du 17 décembre 1980.~~

L'acceptation des donations et des legs par délibérations du conseil d'administration prend effet dans les conditions prévues par l'article 910 du Code civil.

Les délibérations de l'assemblée générale relatives aux aliénations de biens mobiliers et immobiliers dépendant de la dotation, à la constitution d'hypothèques, et aux emprunts, ne sont valables qu'après approbation administrative.

ARTICLE 12

1 - Conseil Scientifique et Technique

Le conseil scientifique et technique assiste à titre consultatif le conseil d'administration.

~~Il est institué un conseil scientifique et technique qui~~ **Il** se compose de vingt membres au plus, ~~qui sont~~ élus en nombre égal au sein de chacune des catégories de membres de l'association ~~détenteurs du droit de vote.~~

Ils sont élus sur candidature par l'assemblée générale au scrutin secret et pour une durée de deux années selon les modalités précisées dans le règlement intérieur ; les votes s'effectuent, par correspondance, catégorie par catégorie.

~~Le conseil scientifique et technique assiste à titre consultatif le conseil d'administration.~~

2 - Commission des candidatures

La commission des candidatures a pour fonction d'étudier les candidatures au titre de membre titulaire.

Sa composition et les modalités d'élection de ses membres sont précisées dans le règlement intérieur.

~~Elle est composée de deux tiers de membres Titulaires et d'un tiers de membres Adhérents. Sa composition associe appel de candidatures et tirage au sort selon des modalités précisées dans le règlement intérieur.~~

La commission des candidatures élit son président pour la durée de son mandat.

La participation à l'une des trois instances : conseil d'administration, conseil scientifique et technique, commission des candidatures, exclut la candidature aux deux autres.

3 - Collège électoral

Il a pour fonction d'élire les nouveaux membres titulaires.

Il est présidé par le président de la Société Psychanalytique de Paris.

Il est composé de membres titulaires. Sa composition et les modalités de son fonctionnement sont précisées dans le règlement intérieur.

~~Les membres Titulaires de la commission des candidatures assistent sans droit de vote aux délibérations du collège électoral.~~

Les membres de la commission des candidatures et du collège électoral sont tenus de maintenir secrètes leurs délibérations.

4 - La commission pour la psychanalyse avec l'enfant et l'adolescent

Elle a pour fonction de promouvoir et de contribuer à tout ce qui concerne plus spécifiquement la psychanalyse avec l'enfant et l'adolescent.

Sa composition, ses attributions et les modalités de désignation de ses membres et de son comité sont définies dans le règlement intérieur.

5 - Le Comité d'éthique

Il a pour fonction d'instruire les dossiers relatifs aux questions éthiques et déontologiques. Il est saisi par le président de l'association.

Il assiste le conseil d'administration pour toute réflexion concernant les principes et les procédures du code d'éthique.

Sa composition et les modalités de renouvellement de ses membres sont précisées dans le règlement intérieur.

6 - Les publications

L'association publie ~~par tous moyens~~ la Revue Française de Psychanalyse, qui est son organe officiel, et d'autres publications.

L'association est propriétaire du titre "Revue Française de Psychanalyse".

Le conseil d'administration ~~élit nomme et révoque~~ le directeur de la Revue Française de Psychanalyse et les directeurs des collections et publications ~~diverses~~ selon les modalités prévues par le règlement intérieur.

7 - Les sites internet

L'association possède et anime les sites Internet ~~liés~~ ~~propres~~ à ses activités.

Chacun est placé par le conseil d'administration sous la responsabilité d'un directeur et d'un comité dont la composition, le mandat et le fonctionnement sont définis dans le règlement intérieur.

8 - Les bibliothèques

Les bibliothèques de l'association sont placées par le conseil d'administration sous la responsabilité de comités dont la composition, le mandat et le fonctionnement sont définis dans le règlement intérieur.

L'association est propriétaire de l'appellation « Bibliothèque Sigmund Freud ».

9 - Le congrès des psychanalystes de langue française

~~Le congrès des psychanalystes de langue française~~ Il est organisé par l'association avec le concours notamment de l'Association Psychanalytique de France et de toute autre société de psychanalyse composante de l'Association Psychanalytique Internationale, **sur décision du conseil d'administration de l'association.**

Le conseil d'administration élit les secrétaires scientifiques du congrès selon les modalités prévues par le règlement intérieur.

10 - Les centres de consultations et de traitements psychanalytiques

Le centre de consultations et de traitements psychanalytiques *Jean Favreau* **et les autres centres issus** de la Société Psychanalytique de Paris, **organisent son** leur activité dans les conditions définies avec les pouvoirs publics, sous la responsabilité du président de la Société Psychanalytique de Paris, du conseil d'administration et du médecin-directeur ~~du~~ **de** chaque centre.

L'association est propriétaire de l'appellation « Centre de consultations et de traitements psychanalytique *Jean Favreau* ».

Ils **contribuent** à la formation en accueillant, dans la mesure de **ses leurs** possibilités, des analystes en formation qui ont la qualité de stagiaires vacataires **des centres de consultations et de traitements psychanalytiques.**

Ils **concourent**, selon **sa leur** vocation propre et dans le respect de l'éthique psychanalytique et des règles de la déontologie, aux activités scientifiques de la Société Psychanalytique de Paris.

Un chapitre particulier du règlement intérieur de la Société Psychanalytique de Paris définit les relations et précise les diverses modalités d'articulation entre l'association et **ses centres le-centre *Jean-Favreau*** qui requiert **son leur** statut spécifique.

Les **règlements intérieurs des centres** de consultations et de traitements psychanalytiques *Jean Favreau-est* **sont établis** par leur médecin-directeur après accord du conseil d'administration de la Société Psychanalytique de Paris, en fonction de la législation du travail et des obligations contractuelles qui lient l'association aux organismes de tutelles.

~~Le~~ **Chaque** centre de consultations et de traitements psychanalytiques *Jean-Favreau* est dirigé par **le un** médecin-directeur, qui doit être membre en exercice de la Commission d'Enseignement.

~~Le~~ **Chaque** médecin-directeur est responsable du fonctionnement technique et administratif du centre **qu'il dirige**, en accord avec les buts de l'association.

Il est responsable de l'embauche et du contrôle du personnel. Les psychanalystes sont recrutés exclusivement parmi les membres de la Société ou les analystes des instituts de psychanalyse dont le cursus est clos et validé.

~~Le~~ **Chaque** médecin-directeur est ordonnateur du budget ; il présente au conseil d'administration de la Société Psychanalytique de Paris le bilan financier du centre de consultations et de traitements psychanalytiques **qu'il dirige *Jean-Favreau*.**

Il établit également un rapport d'activité annuelle qui, avec le bilan financier, ~~seront~~ est présenté à l'assemblée générale de la Société Psychanalytique de Paris.

Après avoir recueilli, à titre consultatif, l'avis des thérapeutes du centre, le médecin-directeur propose au président de la Société Psychanalytique de Paris le nom du candidat à sa succession. Le président de la Société Psychanalytique de Paris, après discussion au sein du conseil d'administration, et avec son avis favorable, engage ~~les nouveaux~~ médecin-directeurs.

9. La commission pour la psychanalyse avec l'enfant et l'adolescent

~~Elle a pour fonction de contribuer à tout ce qui concerne plus spécifiquement la psychanalyse avec l'enfant et l'adolescent. Sa composition, ses attributions et les modalités de désignation de ses membres et de son comité sont définies dans le règlement intérieur.~~

III - FORMATION DES PSYCHANALYSTES

ARTICLE 13

La Commission d'enseignement

La commission d'enseignement est constituée par les formateurs élus pour cette fonction parmi les membres titulaires.

Elle élit son conseil exécutif.

Elle définit les orientations générales concernant la formation des psychanalystes ; ces orientations sont précisées dans le rapport d'activité annuel présenté par le président du conseil exécutif de la commission d'enseignement à l'assemblée générale ordinaire.

En conformité avec ses orientations, elle élabore son règlement administratif et le règlement du cursus.

Elle assure la responsabilité de l'admission au cursus, des supervisions et de la validation des fins de cursus des analystes en formation.

~~Les tâches et les responsabilités inhérentes à la fonction de formateur sont définies dans le règlement administratif de la commission d'enseignement~~

~~Le mandat de formateur est de durée limitée ; il est renouvelable ; sa durée et les modalités de son renouvellement sont précisées dans le règlement administratif de la commission d'enseignement.~~

Le Comité d'évaluation

Il étudie et présente à la commission électorale, les candidatures à la fonction de formateur.

Il est composé de membres titulaires ~~tirés au sort au sein~~ de la commission d'enseignement.

La composition et les modalités de fonctionnement du comité d'évaluation sont précisées dans le règlement administratif de la commission d'enseignement.

La Commission électorale

Elle élit les formateurs.

Elle est constituée par les **de** membres de la commission d'enseignement ~~siégeant au moins au nombre de trente.~~

~~Les membres du comité d'évaluation assistent sans droit de vote aux délibérations de la commission électorale.~~

Le mandat et les modalités de fonctionnement de la commission électorale sont précisés dans le règlement intérieur de la Société et le règlement administratif de la commission d'enseignement.

Les membres du comité d'évaluation et de la commission électorale sont tenus de maintenir secrètes leurs délibérations.

~~La commission d'enseignement élit son conseil exécutif.~~

~~Elle définit les orientations générales concernant la formation des psychanalystes ; ces orientations sont précisées dans le rapport d'activité annuel présenté par le président du conseil exécutif de la commission d'enseignement à l'assemblée générale ordinaire.~~

~~En conformité avec ses orientations, elle élabore son règlement administratif.~~

Le règlement administratif

Il précise les modalités de fonctionnement des instances placées sous la responsabilité de la commission d'enseignement.

Il précise les modalités d'élection des formateurs.

Il définit les fonctions des formateurs, la durée **limitée** de leur mandat et les modalités de **leur renouvellement** et désistement. ~~prévues pour ces différentes fonctions.~~

Il établit le règlement du cursus ainsi que ses modifications, qui sont adoptés par un vote à la majorité absolue des membres de la commission d'enseignement.

~~En application de ce règlement, la commission d'enseignement assure la responsabilité de l'admission au cursus, des supervisions et de la validation des fins de cursus des analystes en formation des différents instituts. Le règlement du cursus ou les modifications qui lui sont apportées doivent être adoptés par un vote à la majorité absolue des membres de la commission d'enseignement.~~

~~Toute modification du règlement du cursus doit être discutée au préalable avec le conseil d'administration dont l'avis est consultatif.~~

~~Lorsque la commission d'enseignement se propose de modifier le règlement du cursus en vigueur, elle est tenue d'en informer préalablement le conseil d'administration et d'en discuter avec lui ; l'avis du conseil d'administration est, dans ce cas, consultatif.~~

Le règlement administratif précise les règles administratives de fonctionnement des instituts de psychanalyse.

Il définit les critères de création, de suspension ou de radiation d'un institut. ~~Pour chaque cas,~~ La commission d'enseignement établit le dossier décisionnel et le présente au conseil d'administration.

La commission d'enseignement dispose de biens, de locaux et de personnel mis à sa disposition par l'association.

Elle dispose d'un budget spécifique qui garantit le fonctionnement de ses instituts. Ce budget constitue un chapitre spécial du budget général de l'association.

Le montant du budget de la commission d'enseignement est établi chaque année en accord avec le conseil d'administration de manière à être intégré dans le rapport financier que le trésorier de l'association soumet au vote de l'assemblée générale annuelle.

~~Le conseil d'administration assure à la commission d'enseignement le budget nécessaire à son fonctionnement. En cas de conflit, il assure un budget provisoire équivalent à celui de l'exercice précédent.~~

~~En cas de conflit entre la commission d'enseignement et le conseil d'administration, celui-ci lui assure un budget provisoire équivalent à celui de l'exercice précédent.~~

ARTICLE 14 - CONSEIL EXÉCUTIF DE LA COMMISSION D'ENSEIGNEMENT

Il se compose d'un président et d'un secrétaire, membres de la commission d'enseignement, élus au sein de cette Commission.

Les directeurs des instituts de psychanalyse font partie de droit du conseil exécutif.

Le président de l'association peut assister aux délibérations du conseil exécutif ou s'y faire représenter par un membre du bureau appartenant à la commission d'enseignement.

Le président du conseil exécutif peut assister aux délibérations du conseil d'administration, ou s'y faire représenter par le secrétaire du conseil. Sa voix est consultative.

~~Les candidats au poste de président du conseil exécutif de la commission d'enseignement se présentent avec leur conseil exécutif.~~

L'élection du président et du secrétaire du conseil exécutif de la commission d'enseignement **se déroule selon les modalités définies par le règlement administratif.** ~~est acquise par un vote à la majorité simple des membres de la commission présents et représentés, à condition que le nombre des suffrages positifs soit au moins égal au tiers de l'ensemble des membres de la commission.~~

~~Le président et le secrétaire du conseil exécutif, élus pour un mandat de trois ans, renouvelable une fois seulement, peuvent s'adjoindre des conseillers choisis au sein de la commission d'enseignement.~~

ARTICLE 15 - INSTITUTS DE PSYCHANALYSE

La formation des psychanalystes au sein de l'association est prise en charge par les instituts ~~que~~ **créés par** la commission d'enseignement, **en fonction de critères définis par son règlement administratif,** et après accord du conseil d'administration.

~~Les instituts de psychanalyse sont placés sous la responsabilité de la commission d'enseignement et de son conseil exécutif.~~

Cette formation **se déroule intervient** dans le respect du code éthique élaboré par l'association. **et figurant dans son règlement intérieur.**

~~Les instituts de psychanalyse sont placés sous la responsabilité de la commission d'enseignement et de son Conseil exécutif.~~

~~La commission d'enseignement crée les instituts de psychanalyse en fonction de critères définis par son règlement administratif.~~

~~Le règlement de~~ L'association assure l'autonomie budgétaire de chaque institut. ~~Elle ; le cas échéant la Société Psychanalytique de Paris~~ peut déléguer **au groupe régional** à l'association qui accueille en ses locaux un Institut, la possibilité de percevoir **les tout ou partie des** droits des analystes en formation et des anciens analystes en formation qui y sont inscrits.

ARTICLE 16 - COMMISSIONS DE CURSUS

Elles sont, dans chaque Institut, responsables du cursus des analystes en formation.

Elles sont constituées par les membres de la Commission d'enseignement enseignant dans cet institut.

Elles veillent à l'application de modalités inscrites au règlement du cursus et notamment : admission des analystes en formation, supervisions, estimations en cours de cursus.

La validation des fins de cursus des analystes en formation de tous les Instituts est de la seule responsabilité de la Commission d'enseignement.

Elles portent à la connaissance et veillent au respect par les analystes en formation du Code d'éthique. ~~figurant au règlement intérieur de l'Association.~~

Leurs membres sont tenus de maintenir secrètes leurs délibérations.

~~Les modalités de désistement provisoire de certaines fonctions de la commission du cursus sont précisées dans le règlement administratif de la commission d'enseignement.~~

ARTICLE 17 - COMITÉS DE DIRECTION DES INSTITUTS

Ils sont composés d'un directeur, d'un secrétaire de l'enseignement et d'un secrétaire de la commission de cursus, choisis au sein de la commission d'enseignement.

Les modalités de leur élection par la commission de cursus sont fixées par le règlement administratif de la commission d'enseignement.

~~Ils sont élus pour trois ans, renouvelables une fois seulement.~~

~~Chaque comité de direction peut s'adjoindre des conseillers, choisis parmi d'autres membres de l'Association.~~

~~Dans les fonctions d'enseignement autres que celles qui leur sont spécifiquement dévolues, les Formateurs peuvent décider de coopter des membres Titulaires et membres Adhérents pour les assister.~~

Le président de l'association peut assister aux délibérations de chaque comité de direction ou s'y faire représenter par un membre formateur du bureau.

Les directeurs des instituts sont responsables du fonctionnement de leur institut dans le respect des statuts et du règlement administratif de la commission d'enseignement.

Le directeur peut, avec l'approbation conjointe de la commission d'enseignement et du conseil d'administration, passer tout accord avec les organismes publics en vue d'atteindre le but poursuivi de manière spécifique par l'institut de psychanalyse.

~~Il peut déléguer partiellement ses pouvoirs à tout membre du comité de direction ou, avec l'accord de ce comité, à tout membre de la commission d'enseignement.~~

~~Si le directeur d'un institut de psychanalyse n'est pas membre du conseil d'administration, il assiste aux délibérations de ce dernier avec voix consultative ; il peut s'y faire remplacer par un membre du Comité de direction.~~

Le comité de direction de chaque institut prépare son rapport d'activité annuel et le met en discussion au conseil d'administration en vue de sa présentation à l'assemblée générale annuelle.

IV - DOTATION - RESSOURCES ANNUELLES

ARTICLE 18

La dotation comprend :

- une somme de 1.500 euros constituée en valeurs nominatives placées conformément aux prescriptions de l'article 19 ci-dessous ;
- les immeubles nécessaires au but recherché par l'association ;
- les capitaux provenant des libéralités, **à moins que l'emploi immédiat n'en ait été décidé ;**
- le dixième au moins, annuellement capitalisé, du revenu net des biens de l'association ;
- la partie des excédents de ressources qui n'est pas nécessaire au fonctionnement de l'association pour l'exercice suivant, **après affectation éventuelle à un compte de projet associatif.**

ARTICLE 19

Les capitaux mobiliers, **y compris ceux** de la dotation, sont placés en titres nominatifs, en titres pour lesquels est établi le bordereau de références nominatives prévu à l'article 55 de la loi n° 87-416 du 17 juin 1987 sur l'épargne, ou en valeurs émises par la Banque de France en garantie d'avance.

ARTICLE 20

Les recettes annuelles de l'association se composent :

- du revenu de ses biens à l'exception de la fraction prévue à l'article 18 ci-dessus ;
- des cotisations et souscriptions de ses membres ;

- des subventions de l'état, des régions, des départements, de communes et des établissements publics ;
- du produit des libéralités, dont l'emploi est décidé au cours de l'exercice, dans le respect des volontés des donateurs ou testateurs ;
- des ressources créées à titre exceptionnel et, s'il y a lieu, avec l'agrément de l'autorité compétente;
- du produit des rétributions perçues pour service rendu.

ARTICLE 21

Il est tenu une comptabilité faisant apparaître annuellement un compte de résultat, ~~ou d'exploitation, le résultat de l'exercice~~ et un bilan et ~~le cas échéant~~, une ou plusieurs annexes.

Les instituts de psychanalyse tiennent une comptabilité spécifique qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association.

Il est justifié chaque année auprès du préfet du département, du ministre de l'intérieur et du ministre chargé de la santé, de l'emploi des fonds provenant de toutes les subventions accordées au cours de l'exercice écoulé.

V - MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION

ARTICLE 22

Les statuts ne peuvent être modifiés que par une assemblée générale extraordinaire sur la proposition du conseil d'administration ou sur la proposition du quart des membres dont se compose l'assemblée générale.

Dans l'un et l'autre cas, les propositions de modifications sont inscrites à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale extraordinaire, cet ordre du jour devant être envoyé à tous les membres de l'assemblée au moins quinze jours à l'avance.

L'assemblée doit se composer au moins ~~des deux tiers~~ du quart des membres en exercice de chacune des catégories. Si ce quorum n'est pas atteint, l'assemblée est convoquée de nouveau à quinze jours au moins d'intervalle ; lors de cette seconde réunion, l'assemblée peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents et représentés.

Chaque membre présent ne peut détenir plus de deux cinq pouvoirs en sus du sien, et obligatoirement dans sa catégorie.

Dans tous les cas, les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés de chacune des catégories.

ARTICLE 23

L'assemblée générale extraordinaire appelée à se prononcer sur la dissolution de l'association et convoquée spécialement à cet effet dans les conditions prévues à l'article précédent doit

comprendre au moins ~~les deux tiers~~ **la moitié plus un** des membres en exercice de chacune des catégories.

Si ce quorum n'est pas atteint, l'assemblée est convoquée de nouveau à quinze jours au moins d'intervalle ; lors de cette seconde réunion, l'assemblée peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents **et ou** représentés.

Dans tous les cas, la dissolution ne peut être décidée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents **et ou** représentés de chacune des catégories.

ARTICLE 24

En cas de dissolution, l'assemblée générale extraordinaire désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'association. Elle attribue l'actif net à un ou plusieurs établissements analogues **et à finalité équivalente**, publics ou reconnus d'utilité publique. ~~ou à des établissements visés à l'article 6, alinéa 2, de la loi du 1er juillet 1901 modifiée.~~

ARTICLE 25

Les délibérations de l'assemblée générale extraordinaire prévues aux articles 22, 23, 24 sont adressées sans délai au ministre de l'intérieur et au ministre chargé de la santé.

Elles ne sont valables qu'après approbation du gouvernement.

VI - SURVEILLANCE ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ARTICLE 26

Le président doit faire connaître dans les trois mois, à la préfecture du département ~~ou à la sous-préfecture de l'arrondissement~~ où l'association a son siège social, tous les changements survenus dans l'administration ou la direction de l'association.

Les registres de l'association et ses pièces de comptabilité sont présentés sans déplacement, sur toute réquisition du ministre de l'intérieur ou du préfet, à eux-mêmes ou à leur délégué ou à tout fonctionnaire accrédité par eux.

Le rapport annuel et les comptes, **y compris ceux des instituts de psychanalyse et des centres de soins**, sont adressés chaque année au préfet du département, au ministre de l'intérieur ainsi qu'au ministre chargé de la santé.

ARTICLE 27

Le ministre de l'intérieur et le ministre chargé de la santé ont le droit de faire visiter par leurs délégués **les centres** de consultations et les instituts de psychanalyse créés par l'association et de se faire rendre compte de leur fonctionnement.

ARTICLE 28

Le règlement intérieur préparé par le conseil d'administration et adopté par l'assemblée générale est adressé à la préfecture du département. Il ne peut entrer en vigueur ni être modifié qu'après approbation du ministre de l'intérieur.

SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

187 rue Saint-Jacques – 75005 Paris

Tél. 01 43 29 66 70

Télécopie : 01 44 07 07 44

E-mail : spp@spp.asso.fr

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 22 NOVEMBRE 2011

Présents :

P. Aloupis - B. Ang - J. Angelergues - C. Baruch - D. Bourdin - M. Cartier-Bresson -
J. Chambrier-Slama - E. Chauvet - B. Chervet - E. Dahan-Soussy - M-C. Durieux -
A. Gibeault - N. Gougoulis - M. Janin-Oudinot - S. Lambertucci-Mann -
C. Lechartier-Atlan - M. Papageorgiou - A. Raix - B. Rodde - F. Seulin - E. Sparer

Excusés : M-C. Camus-Delage - F. Moggio

Représenté : S. Wainrib

Invités permanents présents :

J-L. Baldacci - T. Bokanowski - B. Le François - F. Nayrou - J-M. Porte - D. Ribas

Invités permanents excusés :

B. Brusset - M. Pichon-Damesin

Invité pour l'informatique : M. Gilles Dutertre

Demande de modification de l'ordre du jour :

Le président du conseil d'administration propose de diviser le point 4 en deux parties, du fait de la présence de l'auditeur, M. G. Dutertre, Société Médiatis, ce dernier n'étant concerné que par l'audit.

Le point 4 (informatique) est divisé en deux :

- Présentation de l'audit par G. Dutertre et discussion avec les administrateurs.
- Bilan de l'informatique de la SPP (site et base de données) en l'absence de l'auditeur.

Le Conseil d'administration donne son accord.

1/ L'informatique de la SPP, 1^{ère} partie : L'audit : présentation et discussion avec l'auditeur

Le site :

L'analyse du contenu, de l'architecture et de la présentation du projet de site réalisé par la Société Jackson & Kent, sa comparaison avec l'ancien site toujours en exercice, révèle que le résultat proposé est plutôt un « blog » qu'un véritable site web.

Peux-on faire évoluer ce projet en suspens ?

Oui, mais il sera moins onéreux, car plus simple techniquement, de créer un nouveau site, de tout reprendre dès le début. De plus, un nouveau projet permettra d'inclure certaines fonctionnalités fort utiles et qui manquent au projet actuel.

Recommandations de l'auditeur :

- Ne pas chercher à repartir de ce qui a été fait.
- Nécessité d'un plus grand travail de collaboration entre les responsables du site et le prestataire qui doit s'adapter aux besoins de la SPP.
- Recourir à un prestataire externe.

- Délai estimatif : la mise en ligne peut être très rapide une fois les besoins très bien définis, soit de quelques semaines à un ou deux mois. Puis le travail pourra se poursuivre afin d'améliorer et de compléter les contenus.
- Coût estimatif d'un nouveau projet : environ 10.000 euros.
- Méthode de travail :
 - > Pour la refonte d'un site, il faut un nombre très limité de personnes travaillant avec le prestataire, afin de faire évoluer par étape le projet retenu et ne pas toujours remettre en cause les étapes antérieures une fois validées.
 - > Les mises à jour pourront être effectuées par une ou des secrétaires. Cela ne nécessite ni un prestataire, ni un technicien.

La base de données :

Aucun résultat concret n'est efficient.

Aucun document et aucun recensement n'ont été produits concernant les besoins de la SPP.

Aucune avancée tangible n'a été réalisée en 2 ans.

L'auditeur a constaté que l'informaticien n'a pas la maîtrise du sujet et n'a pas construit de planning ni de méthode.

Le choix fait par l'informaticien, d'un hébergement interne, fait prendre un réel risque à la SPP, en cas d'absence de l'informaticien, en cas de panne du serveur. Les questions de sauvegarde deviennent essentielles.

Recommandations de l'auditeur :

- Garder les outils quotidiens sur place mais délocaliser la base (formule de la mutualisation).
- Choisir un serveur mutualisé, tant pour la SPP que pour la BSF, hébergé chez un prestataire externe chargé de la sauvegarde du logiciel de la base.
- Présence d'un informaticien afin d'assurer la maintenance du parc informatique de la SPP.
- Délai et coût estimatifs de la réfection d'une base de données : l'enveloppe globale « base de données » est à ce jour difficilement évaluable et devrait faire l'objet d'une étude plus précise.

La discussion s'engage au cours de la présentation de l'audit ; certaines précisions sont demandées à M. Dutertre. Certains s'étonnent de ses propos optimistes, en particulier des délais qu'il annonce.

Sont rappelées d'anciennes tentatives remontant à 2006, où la SPP a eu à éponger des pertes franches, entre autres 26.988€ pour un premier contrat centré sur la base de données, et qui s'est soldé par une absence totale de résultat.

M. Dutertre quitte la réunion à 22h.

2/ Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 18 octobre 2011

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3/ Demandes d'agrément

En l'absence de courrier circonstancié émettant des réserves, quatre candidats sont agréés par le CA comme membre adhérent : **Sophie Benoit-Lamy, Marie-Claude Camelio, Ellen Jadeau, et Coline Rocheman.**

4/ Révision du règlement intérieur. Organisation-Calendarier

La parution au Journal officiel des nouveaux statuts devrait se faire au début de l'été 2012. Notre RI actuellement en vigueur deviendra immédiatement obsolète. Il est donc nécessaire de présenter un nouvel RI, en totalité ou en partie, à l'AG de mars 2012, de telle façon que les nouveaux statuts

soient applicables dès leur parution. Afin d'éviter d'y consacrer trop de temps, à chaque CA nous traiterons de quelques articles du RI, en priorité ceux concernés par les modifications des statuts.

5/ L'informatique de la SPP, 2° partie : Bilans de l'informatique de la SPP

Le président rappelle qu'il a demandé au CA d'approuver la réalisation d'un audit de l'informatique de la SPP, BSF compris, le soir même de son élection ; ceci suite au constat de l'écart déconcertant entre le discours tenu au sein du bureau et du CA, les moyens humains et financiers investis dans ce projet et les résultats effectifs.

Il déplore d'avoir à porter à la connaissance du CA, les détails du dossier informatique, mais il n'a pas le choix.

Brève chronique :

- Janvier 2008 : embauche de M. P. Cadinot par la SPP, en tant que « chargé de missions informatiques », sur la base d'un CDD de 35h00.
- Juin 2008 : mutation du CDD en CDI de 35h.
- Septembre 2009 : un avenant de 49h, pour une durée de 1 an, est octroyé à M. Cadinot, sans que ne soit spécifiés de cahier des charges, ni de moyens de contrôle, ni d'obligation de résultats.
- Septembre 2010 : l'avenant n'est pas dénoncé, M. Cadinot continue à être rémunéré pour 84h. De fait, son CDI initial se transforme en CDI de 84h.
La SPP se trouve dès lors engagée pour la somme mensuelle de 3.024 euros.
- Été 2011 : une série de dysfonctionnements informatiques se produisent ; de quoi inquiéter le bureau (Cf. PV du CA du 20 septembre 2011).
- Fin septembre 2011- début octobre 2011 : l'audit et l'auditeur confirme l'inadéquation des dépenses engagées avec les capacités de l'informaticien, et avec les besoins de la SPP.
- 11 octobre 2011 : entretien avec M. Cadinot pour parler de son travail, celui de la maintenance, et celui portant sur la base de données. L'impression est la même que celle issue de l'audit.
- 18 octobre 2011 : 2^{ème} entretien avec M. Cadinot pour exiger qu'il se mette en régularité vis-à-vis du droit du travail. Nous avons appris entre-temps qu'il travaille à temps plein à Jussieu, ce qui ne lui permet pas d'être rémunéré pour autant d'heures complémentaires. D'autre part, il n'a jamais fourni à la SPP d'attestation de son employeur principal l'autorisant à faire des heures complémentaires.
- 20 octobre 2011 : M. Cadinot dépose à la SPP un courrier de démission.
- 25 octobre 2011 : entretien avec M. Cadinot afin de régulariser sa situation et son préavis.

Il quittera la SPP le 20 décembre 2011.

Cette erreur de gestion envers le droit du travail s'accompagne d'une seconde erreur envers le droit administratif.

L'étude du dossier informatique a révélé un autre aspect. Les PV des CA des deux dernières années ne font aucune mention de :

- L'avenant (montant global dépensé pour la base de données, sur deux ans : 75.000 €).
- Des contrats avec la Société Jackson & Kent (devis de environ 21.000 €, puis de 24.000€ ; facture finale soldée de 30.000 €).

Contrairement aux règles associatives qui exigent une transparence du bureau vis-à-vis du CA, afin que celui-ci prenne les décisions à partir des dossiers instruits par le bureau, ni les sommes engagées, ni l'avenant ne figurent dans aucun PV de CA.

Mr Bahri, expert-comptable de la SPP, et Maître Jean-Marc Delas, avocat, tous deux consultés pour ces deux erreurs de gestion, demandent à ce qu'il soit mis fin à cette situation dans les plus brefs délais, et qu'une mise à plat informative de ces erreurs, et de leur résolution, soit portée à la connaissance du CA afin d'être inscrites dans un PV de CA.

Ces deux erreurs font que la SPP a dépensé 120.000 € en deux ans pour des projets informatiques sans résultat.

Dont acte.

Le CA accepte la proposition du président de « tourner la page » et de passer au point suivant : les projets d'évolution du dossier informatique.

Informatique de la SPP, projets : propositions, discussion, approbation

- Un travail est déjà engagé avec Mme Line Kleinebreil (cf. PV CA du 18 octobre 2011). Il porte sur la maquette et ses arborescences, ainsi que sur les contenus de notre site actuel et de celui en suspens.
Félicie Nayrou et Cyrille Munier soulignent tout l'intérêt qu'ils trouvent à cette collaboration.
- Le but de ce premier temps de travail est de préparer l'étape suivante, le choix de l'organisation du nouveau site, et l'introduction des contenus en son sein, ceci avec l'idée de faciliter la navigation dans le site et d'offrir les fonctionnalités souhaitées.
Un RV est pris avec Mme Kleinebreil pour rencontrer le prestataire avec lequel elle travaille de façon habituelle. Elle a pris contact aussi avec la BSF et avec notre secrétariat. Elle nous fera avant la fin de l'année des propositions concrètes afin d'affiner avec le prestataire nos souhaits et nos choix.
- Le site pourrait être opérationnel fin février, début mars.
- Devis : Mme Kleinebreil nous assure que l'enveloppe des 10.000 € annoncés dans son devis ne sera pas dépassée.
- Une rencontre entre Mme Kleinebreil et M. Cadinot est prévue pour recueillir les données de notre base. Elle nous mettra en contact avec un ingénieur informatique apte à reprendre ce projet. Un devis nous sera adressé. Un autre sera demandé à M. Dutertre.
- Mise en ligne : dix heures de secrétariat sont en suspens. Elles étaient destinées au site, et seront consacrées au travail de rédaction et de mises à jour du futur site.

L'ensemble de ce projet est soumis au conseil d'administration. Il est adopté à l'unanimité.

6/ Statuts

Le CA approuve à l'unanimité, les modifications apportées depuis le CA du 18.10.11 aux textes des statuts et qui seront présentées à l'AGE du 11.12.11.

Bernard Chervet insiste sur un autre point qui sera à introduire dans nos textes : l'exigence de transparence du bureau à l'égard du CA, ainsi que la confidentialité du CA lorsque le Président la demande en raison des éléments propres à un dossier.

7/ Questions diverses

- Denys Ribas nous informe que la numérisation de la RfP par la BNF est terminée. Six numéros ne seront jamais disponibles suite à l'opposition des auteurs de certains articles. Il est proposé que figure sur le site ces six numéros à l'exclusion des articles en question.
- La SPP a été sollicitée pour adhérer au CNQSP (Collège National pour la Qualité des Soins en Psychiatrie). Le CA souhaite avoir des informations complémentaires. Il demande que la décision soit différée au CA suivant.
- Brigitte Moise-Durand a accepté de remplir la fonction de Secrétaire de la Commission socioprofessionnelle.

- Séminaire de Formation Permanente.
Lors du dernier CA, avait été souhaité que Hélène Troisier et Bernard Chervet se renseignent sur les dérogations envers le RI (Cf. PV CA du 18 octobre 2011).
Le principe du législateur : une dérogation vis-à-vis d'un texte réglementaire ne peut être accordée que par l'instance ayant voté le texte ; pour nous, l'Assemblée Générale.
Aussi, la question de l'élargissement aux AeF de Paris et à ceux de sa couronne ne peut venir d'une décision du CA. L'évolution du SFP sera discutée en commission d'enseignement, en commission des représentants régionaux et au Comité de concertation du secrétariat scientifique. Des propositions de modifications de notre RI seront faites et soumises au vote d'une future AG (article III).
- Le CST nous ayant informé qu'une réflexion concernant la commission scientifique est programmée, ce point peut être différé.
- Une journée en hommage à Joyce McDougall aura lieu le 5 mai 2012, sous la présidence de B. Chervet et dirigée par P. Denis.
- International : Le Council Meeting, réunion des présidents de la FEP, s'est tenu à La Haye en novembre 2011 ; le prochain aura lieu à Paris en mars 2012. Les échanges se sont portés sur les questions d'Outreach et sur le Plan stratégique de l'API qui sera discuté par le « Board » de l'API en janvier 2012.
- Legs de Andrée Bauduin : la Préfecture de Paris a donné son accord pour le legs à la SPP. La maison de Liège a été vendue. La SPP a trois ans pour vendre l'appartement parisien de A. Bauduin.
- Séminaires de André Green : l'état de santé de André Green ne permet pas la reprise immédiate de ses séminaires.

Fin de la séance à 23h15.

La prochaine réunion du Conseil d'administration se tiendra le mardi 3 janvier 2012.

Procès-verbal rédigé par E. Dahan-Soussy et B. Rodde (Secrétaire Général adjoint).

Bernard CHERVET
Président



Elisabeth DAHAN-SOUSSY
Secrétaire Général

SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

187 rue Saint-Jacques – 75005 Paris

Tél. 01 43 29 66 70

Télécopie : 01 44 07 07 44

E-mail : spp@spp.asso.fr

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 3 JANVIER 2012

Présents :

P. Aloupis - B. Ang - J. Angelergues - C. Baruch - D. Bourdin - M-C. Camus-Delage -
M. Cartier-Bresson - J. Chambrier-Slama - E. Chauvet - B. Chervet - E. Dahan-Soussy -
A. Gibeault - N. Gougoulis - S. Lambertucci-Mann - C. Lechartier-Atlas - F. Moggio -
M. Papageorgiou - A. Raix - B. Rodde - F. Seulin - E. Sparer

Absent : M-C. Durieux

Excusés : M. Janin-Oudinot - S. Wainrib

Invités permanents présents :

T. Bokanowski - B. Brusset - L. Danon-Boileau - D. Donnet - B. Le François - A. Louppe -
J-M. Porte

Invités permanents excusés :

F. Nayrou - M. Pichon-Damesin - D. Ribas - J. Schaeffer

Invitées pour le RI : H. Troisier - E. Chervet (excusée)

Bernard Chervet introduit la séance du CA par un hommage affectif à notre collègue Françoise Brullmann, décédée le 24 décembre dernier. En plus des annonces habituelles faites au sein de la SPP, une couronne de fleurs a été déposée au nom de la SPP lors de la cérémonie des obsèques.

La question se pose à nouveau de la généralisation de l'annonce dans la presse du décès d'un membre.

Pour l'instant, la prise en compte de l'existence de critères diversifiés, "surface sociale et professionnelle", "facteur affectif", etc, a permis de répondre de façon différenciée au cas par cas. La généralisation d'une annonce publique dans un "carnet" de la presse exigerait une décision réglementaire assurant sa pérennité au-delà de chaque mandature. Elle ne peut relever d'une décision d'un CA imposant son choix aux suivants.

La solution actuelle des réponses nuancées, circonstanciées, peut aussi être soutenue du fait de sa valeur non systématisée et non comportementale.

1/ Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 22 novembre 2011

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2/ Révision du règlement intérieur. Présentation. Discussion. Approbation

Une mouture révisée du RI, préalablement adressée aux membres du CA, est proposée à la discussion.

Deux points ont requis un vote à mains levées :

- La réunion d'accueil des nouveaux membres : ce geste symbolique permet d'informer les nouveaux membres adhérents de la SPP. Un débat s'engage autour de la participation des représentants des diverses instances et des organes de la SPP.

Proposition : diminuer la durée de cette rencontre, et que ce soit les membres du bureau qui fassent cet accueil.

Cette proposition est soumise au vote du CA : 20 oui (vote des seuls présents).

- Présence d'un représentant du CA auprès de la commission des candidatures. Certains regrettent l'époque où existait un tel représentant. Sa fonction fait l'objet d'une discussion.

Cette proposition est soumise au vote du CA : 4 oui (votes des seuls présents).

3/ COPEA (diffusion des comptes-rendus ; ouverture des samedis cliniques COPEA aux AeF)

Les procès-verbaux des CA et les comptes-rendus des réunions du CST sont diffusés actuellement aux membres des CA, CST, des diverses instances, ainsi qu'aux présidents des divers groupes régionaux.

Les responsables de la COPEA demandent à ce que les comptes-rendus des réunions de la COPEA, instance élue, soient diffusés selon les mêmes modalités que les procès-verbaux du CA et les comptes-rendus du CST. Etant donné que l'élection des RPEA a lieu au sein de la COPEA, les comptes-rendus ne devront porter que les noms des nouveaux élus, sans mentionner les débats.

Cette formule est approuvée par le CA.

Le CA trouve légitime l'ouverture des « samedis cliniques » organisés par la COPEA aux AeF.

4/ Informatique. Maintenance. Base de données

- Site : des avancées notoires ont lieu.
- Base de données : l'ingénieur a constaté une inorganisation absolue et totale, un chaotisme inquiétant. Un devis est en cours. Il s'annonce élevé. Tout est à faire.
- Maintenance : elle est assurée temporairement par le technicien informatique qui s'occupe actuellement du site.

5/ Informations

- Personnel SPP

La parole est donnée à Chantal Lechartier-Atlan.

Deux réunions du personnel ont eu lieu depuis notre prise de fonction, avec Bernard Chervet, Chantal Lechartier-Atlan et Elisabeth Dahan-Soussy.

Le personnel demande à être plus impliqué dans les projets et décisions du bureau et du CA. Nous veillons à ce que cela soit fait dans la mesure du possible.

Une demande récurrente : avoir un délégué du personnel. La non-obligation légale, le fait que nous soyons disponibles pour des rencontres à la demande, et la particularité de nos instances d'inclure les enjeux intra-sociétaux entre collègues membres du CA, nous ont amené à refuser cette attente.

Après consultation de M. Bahri, notre comptable, il a été décidé de procéder à une augmentation générale de 2% au 1^{er} janvier 2012, qui tient compte de ce qui a été fait durant les années précédentes, et de l'inflation annuelle.

Décisions individuelles au 1^{er} janvier 2012 :

- Amélie Caradec devient cadre.
- Evelyne Beddock bénéficie d'un avancement sur son plan de carrière.
- Pascal Barbier devient Directeur administratif et financier (DAF).
- Modification d'intitulés de poste, sans incidence sur les salaires, mais sur un éventuel changement d'employeur :
 - . Les « assistantes bibliothécaires » deviennent "bibliothécaires".
 - . La « bibliothécaire » devient "conservateur".

Le personnel est reçu en entretien individuel au moins une fois par an, et plus si besoin est.

- Locaux. Bail. Projet.

Renouvellement du bail : plusieurs rencontres ont eu lieu en quelques mois, entre le bailleur et le Président de la SPP, en présence de représentants du CCTP du fait que le loyer est pris en charge à hauteur des 2/3 par le CCTP.

Les négociations se sont avérées très difficiles. Toutefois, de 15,3 % d'augmentation annoncée, nous sommes passés à 8,1%, ceci pour la période à venir de 3 ans.

Un bail de 6 ans a été obtenu.

Location du RdC : les discussions avec le propriétaire se poursuivent. Elles ont été houleuses. Néanmoins, le dossier a pu être poursuivi et notre architecte l'a présenté aujourd'hui même à la préfecture de Paris. Nous saurons donc bientôt si la faisabilité est acceptée du point de vue des normes relevant de la préfecture. Ensuite, il nous faudra le défendre à la mairie de Paris et devant la copropriété de l'immeuble. Bernard Chervet a mis en contact notre architecte avec celui de l'immeuble.

- CIPPA (Coordination Internationale entre Psychothérapeutes Psychanalystes s'occupant de personnes avec Autisme).

Un dossier de la CIPPA nous a été adressé par Geneviève Haag, ce qui a permis un contact avec elle et un échange très positif. Il s'agit d'un document scientifique et non pas journalistique.

Le dossier insiste sur l'importance des considérations pluri-disciplinaires et pluri-étiologiques tant du point de vue de la prise en charge que de la compréhension de l'autisme.

Les troubles du développement psychopathologique de l'enfant semblent être la cible d'attaques croissantes.

Pour l'année 2012, l'autisme a été déclaré « grande cause nationale ».

6/ Questions diverses

- CNQSP (Collège National pour la Qualité des Soins en Psychiatrie)

Suite au complément d'informations demandé par le CA du 22.11.2011, de nombreux contacts ont été pris auprès de collègues de la SPP appartenant au syndicat des psychiatres français (SPF) et à l'association française de psychiatrie (AFP). Clarisse Baruch en fait une synthèse.

Un intérêt est porté au travail du CNQSP et à son implication au sein du Collège National Universitaire de Psychiatrie (CNUP). Le CNQSP est par ailleurs devenu CNPP-CNQSP depuis début décembre 2011 ; ce qui a pour conséquence de le rapprocher de la FFP-CNPP. Ainsi, la FFP-CNPP a intégré en son CA (communiqué du 12 juillet 2011) quatre membres du CNQSP, ce qui va dans le sens d'une éventuelle FFP-CNSQP (?). Le but de ce rapprochement est de renforcer la représentativité du CNPP (Collège National Professionnel de Psychiatrie).

Il est rappelé notre tradition de lien avec la FFP dont nous sommes « association membre ».

Des mouvements récents, dans le sens d'une articulation de la FFP et du CNQSP, incitent à surseoir la question de notre adhésion au CNQSP, la SPP étant déjà engagée dans la FFP.

- International : FEP (Council meeting et Colloque de mars 2012)

Cette rencontre des présidents de la FEP se tient cette année à Paris en mars, juste avant la «Conférence» de la FEP en mars. Un repas des présidents est organisé par la SPP, l'APF et la SPRF.

- DSM

La SPP a été sollicitée par Gérard Pommier pour participer à une soirée de « lutte » contre le DSM V.

La question se pose de répondre à cette invitation, et sous quelle forme ?

Le choix se porte vers une présence en observateur.

Vassilis Kapsambelis a été sollicité pour y représenter la SPP.

- Demande de Mme Annie Badra-Vassel

Depuis son départ au Canada et son adhésion à la Société Québécoise, Mme Badra-Vassel, membre adhérent de la SPP a demandé la qualité de membre « correspondant ». Cette dénomination évoluera vers l'appellation « psychanalyste correspondant » de la SPP lorsque les statuts votés le 11 décembre 2011 entreront en vigueur.

Le statut est entériné par le CA.

- Demande de Mme Carla Serpa Pluen

Cette collègue, dont le cursus a été validé au Brésil, est membre de l'API. Ayant dû déménager en France pour des raisons familiales, elle demande à devenir membre adhérent de notre Société.

Elle a été rencontrée par Bernard Chervet. Cette demande peut suivre le processus habituel d'agrément.

Le CA donne son accord à cette proposition.

- Autres.

Psycom 75 : information.

Cet organisme de communication relevant des cinq établissements parisiens de Santé mentale nous a sollicités afin de diffuser des informations concernant notre Société lors de journées qu'ils organisent.

Le CA donne un accord de principe.

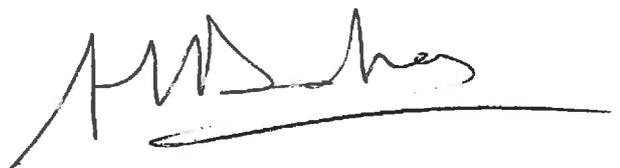
La séance levée à 0h15.

La prochaine réunion du Conseil d'administration se tiendra le mardi 24 janvier 2012.

Procès-verbal rédigé par E. Dahan-Soussy et B. Rodde (Secrétaire Général adjoint).



Bernard CHERVET
Président



Elisabeth DAHAN-SOUSSY
Secrétaire Général

SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

187 rue Saint-Jacques – 75005 Paris

Tél. 01 43 29 66 70

Télécopie : 01 44 07 07 44

E-mail : spp@spp.asso.fr

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 24 JANVIER 2012

Présents :

P. Aloupis - B. Ang - J. Angelergues - C. Baruch - D. Bourdin - M. Cartier-Bresson -
J. Chambrier-Slama - E. Chauvet - B. Chervet - E. Dahan-Soussy - M-C. Durieux - A. Gibeault -
N. Gougoulis - M. Janin-Oudinot - S. Lambertucci-Mann - C. Lechartier-Atlas - F. Moggio -
M. Papageorgiou - A. Raix - B. Rodde - F. Seulin - E. Sparer

Excusés : M-C. Camus-Delage - S. Wainrib

Invités permanents présents :

T. Bokanowski - B. Brusset - L. Danon-Boileau - D. Donnet - A. Louppe - F. Nayrou -
M. Pichon-Damesin - J-M. Porte - D. Ribas

Invités permanents excusés : B. Le François - R. Mancini

Invitées pour le RI : H. Troisier - E. Chervet (excusée)

Un temps de silence et d'émotion est marqué en l'honneur du décès d'André Green survenu dimanche après-midi 22 janvier à son domicile à Paris.

Cette triste nouvelle a fait l'objet d'une dépêche à l'Agence France-Presse le lendemain soir.

Bernard Chervet a joint Roger-Pol Droit qui a publié un hommage dans Le Monde, le 24 janvier.

Des remerciements sont adressés à J. Chambrier-Slama et à B. Rodde pour leurs aides respectives.

1/ Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 3 janvier 2012

Les corrections suivantes sont demandées :

- Point 5 (CIPPA) : Pour l'année 2012, l'autisme est déclarée « grande cause nationale ».
- Point 2 : Actuellement, les AeF reçoivent systématiquement le bulletin de la SPP. Donc suppression de la phrase : « Il est proposé que leur soit remis...de la SPP. » en haut de la page 2.
- Point 3 : La diffusion des comptes-rendus de la COPEA se fait selon les mêmes modalités que les procès-verbaux des CA et les comptes-rendus du CST.
- Point 6 (CNQSP) : Ajout du texte suivant : un intérêt est porté au travail du CNQSP et à son implication au sein du Collège National Universitaire de Psychiatrie (CNUP). Le CNQSP est par ailleurs devenu CNPP-CNQSP depuis début décembre 2011 ; ce qui a pour conséquence de rapprocher de la FFP-CNPP. Ainsi, la FFP-CNPP a intégré en son CA (communiqué du 12 juillet 2011) quatre membres du CNQSP, ce qui va dans le sens d'une éventuelle FFP-CNSQP (?). Le but de ce rapprochement est de renforcer la représentativité du CNPP (Collège National Professionnel de Psychiatrie).

Approbation à l'unanimité de ces corrections.

Pour information, un échange cordial a eu lieu depuis entre Mme M-C Hardy-Baylé représentant le FFP-CNQSP et actuelle présidente du CNUP et Bernard Chervet.

2/ Demandes d'agrément

En l'absence de courrier circonstancié émettant des réserves, cinq candidats sont agréés par le CA comme membre adhérent : **Françoise Bertron, Dany Dahdouh, Catherine Itmi, Catherine Jouanneau et Nicole Kac Ohana.**

3/ Révision du règlement intérieur. Mouture du 3 janvier 2012. Discussion. Approbation

Poursuite du travail sur la révision du RI. L'intégralité du texte est revue. Après rédaction, cette mouture sera proposée pour complément et approbation au CA du 7 février 2012.

Laurent Danon-Boileau souhaite que soit inscrit dans le règlement intérieur que le directeur des Monographies et Débats fasse partie du comité scientifique du CPLF. Sa demande sera prise en compte lors de la prochaine étude du règlement intérieur.

4/ Organisation et préparation de l'Assemblée générale ordinaire du 25 mars 2012

- Organisation de l'Assemblée générale ordinaire

L'usage voulait que tous les rapports soient présentés lors de l'Assemblée générale ordinaire. Mais compte tenu de la place importante que va prendre la discussion et le vote du RI, il apparaît une difficulté.

Il est rappelé que seuls six rapports doivent être statutairement lus en AGO. Pour les autres, la seule obligation est qu'ils soient présentés au CA.

Il est proposé que seuls les rapports statutaires (rapport moral, rapport financier, rapport du CECE, rapport de l'Institut de Paris, rapport de l'Institut de Lyon, rapport du CCTP) soient présentés lors de l'AGO.

Il est demandé aux rapporteurs d'être présents lors de l'AG pour la discussion de leurs rapports.

Voté à l'unanimité.

Les prochaines AG pourraient se dérouler selon les mêmes modalités.

- Rapport du CECE, présenté par T. Bokanowski.
- Rapport de l'Institut de psychanalyse de Paris, présenté par B. Brusset.
- Rapport de l'Institut de psychanalyse de Lyon, présenté par R. Mancini.
- Rapport de la COPEA, présenté par B. Le François.
- Rapport de la Bibliothèque S. Freud, présenté par D. Donnet.
- Rapport de la Commission des représentants régionaux, présenté par M. Pichon-Damesin.
- Rapport du site Internet de la SPP, présenté par F. Nayrou.

5/ Informations

- Membres : événements 2011 avec effet au 1^{er} janvier 2012 (honorariat, démission, ...).

Il est procédé à la lecture des noms des membres devenus honoraires, des membres démissionnaires et des membres correspondants.

Honorariat : Christiane Barcet, Odile Bourguignon, Monique Caillou, Marie-France Castarède, Marie-Alice Du Pasquier, Litza Guttieres-Green, Alain Haddad, Gisèle Harrus-Revidi, Paul Israël, Gérard Lucas, Jacques Pellet, Roger Perron, Colette Rabenou, Hélène Rosenberg, Anne-Françoise Touraine, René Vezzoli.

Démissions : Régine Catz (devient « Invité »), Jean Chambon, Annick Cukierman, Jean-Paul Descombey, Gérard Feder, Françoise Jegou-Peyre, Annick Le Nestour-Criville, Michelle Luquet-Filleule, Francine Ptakhine, Marie-Elisabeth Revol, Béatrice Rouzerol-Bonneville, Sonia Salmeron.

Il est précisé que les démissions prennent effet à la date de la demande, contrairement aux qualités d'honoraire et de correspondant qui prennent effet au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Nouveau membre Correspondant : Annie Badra-Vassel.

- Publication de la Bibliographie des œuvres de Freud en français

La BSF a poursuivi l'investigation de la publication de la bibliographie des œuvres de Freud en français, au nom de la SPP. Un éditeur a été trouvé, la maquette réalisée.

Un numéro ISBN a été demandé et attribué à la SPP, qui est devenue éditrice. Ceci autorise de futures rééditions, ainsi que d'autres éditions.

Un devis d'environ 1.450 € a été établi pour 500 exemplaires d'une édition brochée. Chaque numéro sera vendu 10 €.

Le Comité de la BSF est favorable.

Voté à l'unanimité.

- PEP

La question de l'accès au PEP par les membres est reportée à un prochain CA ; ainsi que celle concernant l'éventuelle participation financière des AeF.

La numérisation de la RFP par la BNF est terminée. Mais plusieurs numéros manquent. En effet, six articles ont connu une opposition par leurs auteurs et sont donc pour le moment éliminés de la numérisation. Il faudrait supprimer ces articles pour permettre la numérisation des 6 numéros manquants.

Des problèmes techniques concernant la reconstitution des fichiers de ces 6 numéros se posent. Un travail d'indexation est à faire par ailleurs.

Il est rappelé que les négociations avec D. Tuckett n'ont pas été terminées, en particulier sur le plan financier. Il convient d'éclaircir ces points avant d'engager toute réalisation technique.

C. Durpaire doit télécharger l'ensemble des fichiers numérisés de la BNF. Ils entreront ainsi dans le patrimoine de la SPP.

Il est rappelé l'intérêt scientifique pour la RFP d'être sur le PEP, à côté d'autres revues francophones (canadienne, belge, etc).

Le CA donne son accord pour poursuivre les négociations en vue de l'intégration de la RFP au PEP.

- Locaux

Notre projet a été validé par la Préfecture.

Il reste encore deux étapes, la plus délicate étant l'accord de la copropriété, et la validation du projet par la Mairie.

- Groupe Toulousain de la SPP : sinistre

Suite à un incendie, les locaux du groupe toulousain ont subi de sévères dégâts. Fort heureusement, le matériel informatique et les dossiers ont été épargnés.

- International : FEP (Council meeting et Colloque de mars 2012)

Le colloque de la FEP prévu fin mars 2012 à Paris a mobilisé pour l'instant peu d'inscription de la part des français.

Le restaurant-péniche « Le Quai » a été choisi et réservé comme lieu pour la soirée du Council Meeting.

La répartition des frais se fera selon les % retenus en 2007 entre APF, SPRF et SPP.

- Legs Andrée Bauduin.

Nous avons obtenu la non-opposition de la Préfecture au legs.

Toutefois, il va falloir procéder à un exequatur, c'est-à-dire, intenter une procédure civile en assignant le Procureur de la République pour faire reconnaître et authentifier le testament, comme cela se fait lors de toutes transactions testamentaires avec un pays étranger.

6/ Questions diverses

- Base de données informatiques : tout est à refaire.

Le prochain CA devra se prononcer sur un devis.

- Demande de devenir correspondant de la SPP

Mme Karina Soldati, membre adhérent, a déposé une telle demande en décembre 2011, du fait de son départ imminent en Argentine. Bernard Chervet l'a rencontrée. Elle devra nous faire parvenir une attestation prouvant le règlement de la cotisation IPA auprès de la Société argentine, sinon elle devra la régler à la SPP.

Le CA donne son accord.

- Autisme

Un projet de loi a été rédigé par un député qui met en cause, sous forme d'une accusation forte et insidieuse, la psychanalyse comme pratique auprès des autistes.

C'est là une atteinte aux droits du malade, aux droits de l'homme, aux droits de notre profession. La légitimité d'un tel dépôt de loi est posée.

Des contacts ont été pris avec G. Haag et le CIPPA, le « groupe de contact », un avocat privé.

Il est rappelé que la SPP, de par son statut RUP, a la possibilité de se porter partie civile.

L'enjeu politique pour la Santé Publique est la redistribution des budgets en faveur des équipes éducatives cognitivo-comportementalistes, au détriment des structures pédo-psychiatriques publiques.

La CIPPA préconise l'intérêt d'une pratique pluridisciplinaire dans le travail auprès des enfants autistes (psychomotriciens, orthophonistes, etc.).

Il est précisé que l'UNAPEI et l'UNAFAM se sont mises en retrait de ce mouvement anti-psychanalytique.

La SPP se doit de rester très attentive à cette actualité.

Fin de la séance à 0h15.

La prochaine réunion du Conseil d'administration se tiendra le mardi 7 février 2012.

Procès-verbal rédigé par E. Dahan-Soussy et B. Rodde (Secrétaire Général adjoint).



Bernard CHERVET
Président



Elisabeth DAHAN-SOUSSY
Secrétaire Général

SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

187 rue Saint-Jacques – 75005 Paris

Tél. 01 43 29 66 70

Télécopie : 01 44 07 07 44

E-mail : spp@spp.asso.fr

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 7 FÉVRIER 2012

Présents :

P. Aloupis - B. Ang - J. Angelergues - C. Baruch - D. Bourdin - M-C. Camus-Delage -
M. Cartier-Bresson - J. Chambrier-Slama - E. Chauvet - B. Chervet - E. Dahan-Soussy -
M-C. Durieux - A. Gibeault - N. Gougoulis - S. Lambertucci-Mann - C. Lechartier-Atlas -
M. Papageorgiou - A. Raix - B. Rodde - F. Seulin - E. Sparer

Excusés : M. Janin-Oudinot - F. Moggio - S. Wainrib

Invités présents :

T. Bokanowski - L. Danon-Boileau - B. Le François - A. Louppe - J-M. Porte - D. Ribas

Invités excusés : B. Brusset - F. Nayrou - M. Pichon-Damesin

Invité permanent excusé : J. Schaeffer

Invitées pour le RI : H. Troisier - E. Chervet (excusées)

Invité pour la présentation des comptes : M. Bahri, expert-comptable

Le président, Bernard Chervet, demande un changement de l'ordre du jour en raison de la présence de M. Bahri, notre expert-comptable afin que celui-ci puisse partir plus tôt. Il propose d'étudier les comptes, juste après l'approbation du PV du CA du 24 janvier 2012, et de diviser le point 3 en deux parties. La première comprend l'analyse de M. Bahri et le rapport financier, la seconde, le rapport moral et la présentation des autres rapports.

Le conseil d'administration donne son accord.

1/ Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 24 janvier 2012

Des corrections et précisions sont demandées et apportées :

- Point 3 (Révision du RI) : Laurent Danon-Boileau souhaite que soit inscrit dans le règlement intérieur que le directeur des Monographies et Débats fasse partie du comité scientifique du CPLF. Sa demande sera prise en compte lors de la prochaine étude du règlement intérieur.
- Point 4 (Organisation de l'AGO du 25 mars 2012) : Le mot « lus » est remplacé par « présentés » dans la phrase « L'usage voulait que tous les rapports soient »
- Point 5 (informations) :
 - Honorariat : Ajout de Gérard Lucas qui est devenu honoraire au 1^{er} janvier 2012.
 - Démissions : Il est précisé qu'elles prennent effet à la date de la demande, contrairement aux qualités d'honoraire ou de correspondant.
 - Réinscription : Suppression de la phrase concernant Françoise Jardin dont la réinscription en tant que membre adhérent honoraire n'est plus d'actualité.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, avec les corrections demandées.

2/ Organisation et préparation de l'assemblée générale ordinaire du 25 mars 2012

1^{ère} partie

- Organisation de l'assemblée générale ordinaire : la solution envisagée lors du dernier conseil d'administration de réduire la lecture des rapports aux seuls rapports statutaires est confirmée.
- Présentation des comptes par M. Bahri, expert-comptable.

Analyse du bilan :

Actif :

- L'actif immobilisé a été ramené de 394.733 € à 290.078 € principalement du fait de pertes exceptionnelles liées pour 80% à l'informatique.
- Les cotisations rentrent moins bien et nous avons créances vis-à-vis de nos membres.

Passif :

- Le déficit de l'année, 125.038 €, pèse lourdement sur les fonds propres.

La gestion 2012 exige donc une étroite surveillance. Le déficit pour raisons exceptionnelles doit rester exceptionnel.

M. Bahri évoque à nouveau la nomination d'un Commissaire aux Comptes.

Ce dernier a pour fonction de vérifier les comptes établis par l'expert-comptable, et de s'assurer qu'il n'y a pas eu de « transgression pénale ». Il doit être invité à l'assemblée générale ordinaire. Le coût annuel de cette prestation est estimé à environ 4.000 €. Cette nomination doit être votée par l'assemblée générale.

Proposition adoptée à l'unanimité.

- Rapport financier présenté par Josiane Chambrier-Slama et Panagiotis Aloupis.

La gestion de 2011 a été déficitaire de 125.038 euros malgré une augmentation des recettes de 2%. L'augmentation des dépenses est de 14%, due en particulier à une charge exceptionnelle liée à la situation de l'informatique.

Les charges de personnel et les frais de fonctionnement sont restés stables.

Nous dépendons essentiellement des cotisations. Il importe donc qu'elles soient effectivement réglées, ce qui est un enjeu pour 2012.

Les produits de l'IP Paris sont restés stables à 226.150 € et les recettes scientifiques de la SPP ont progressé de 15% à 437.358 €.

Budget prévisionnel 2012

Charges

Il est prévu un budget de charges de fonctionnement en baisse de 10,4%, et une économie de 62.000 euros sur la masse salariale qui s'élève à 548.000 €.

Suite aux négociations du nouveau bail, le loyer de nos locaux actuels augmente de 8,1% au 1^{er} janvier 2012.

En ce qui concerne les futurs locaux, si nos projets se concrétisent, les charges de location augmenteront de 34.000 euros. Cette augmentation sera en partie compensée par la suppression de la location de locaux extérieurs pour nos manifestations scientifiques.

Produits

Les produits ne suffiront pas à couvrir les charges. Il faudra envisager une hausse des cotisations et des inscriptions aux manifestations scientifiques.

Approbation du budget 2011 : Approuvé à l'unanimité.

Vote du budget prévisionnel 2012 : Approuvé à l'unanimité.

3/ Révision du règlement intérieur. Mouture du 24 janvier 2012. Dernières corrections. Approbation.

Après discussion et diverses modifications, il est demandé que soient ajoutés en particulier deux points :

- Présence du président de la commission des candidatures au CA, en tant qu'invité.
- Présence du secrétaire scientifique du CPLF au CA, en tant qu'invité.

Ces propositions, ainsi que la nouvelle mouture du règlement intérieur dans son ensemble, sont approuvées à l'unanimité.

Des modifications complémentaires seront proposées à l'assemblée générale suite à la lecture de cette mouture par Mme Laplazier du ministère de l'intérieur.

4/ Organisation et préparation de l'assemblée générale ordinaire du 25 mars 2012
2^{ème} partie

Rapport moral présenté par Elisabeth Dahan-Soussy et Benoît Rodde

Une discussion s'engage sur de nombreux points : le bilan de la mandature précédente est jugé insuffisamment explicite. Il est précisé que le rapport moral a été rédigé avec la participation de Alain Raix, ex-secrétaire général, en ce qui concerne les mois de la mandature précédente. Le même jugement est émis à propos des passages concernant la période pré-électorale, la construction du site internet, notre exposition médiatique, etc. Certaines formulations sont jugées trop « partisans », ou trop inductrices des « sensibilités ». Il est répondu que les faits offrent une certaine résistance et qu'ils ne peuvent être écartés d'un rapport moral.

Des modifications, tenant compte de ces critiques, seront apportées au rapport moral avant sa présentation à l'assemblée générale.

- Rapport scientifique présenté par Sabina Lambertucci-Mann et Steven Wainrib.
- Rapport de la Revue française de Psychanalyse présenté par Denys Ribas.
- Rapport des Monographies et Débats de Psychanalyse présenté par Laurent Danon-Boileau.

5/ Informations

- Fédération Européenne de Psychanalyse (FEP) :

Suite à l'information adressée par la SPP sur le « New Member Seminar » qui se tiendra mi-juin près de Prague, nous avons reçu de nombreuses candidatures de membres agréés depuis moins de 5 ans, souhaitant y participer.

- Informatique :

Pour ce qui concerne la base de données, un projet chiffré est présenté au CA :

- Base de données : environ 36.500 €.
- Contrat de maintenance pour 3 ou 5 ans.

Le coût global est estimé à 65.000 € avec la formule de 3 ans.

La négociation n'est pas terminée, le devis pouvant évoluer vers une légère baisse.

La préparation de la base de données exige deux mois de travail. Elle pourrait être opérationnelle fin avril.

Approuvé à l'unanimité.

6/ Questions diverses

- Séminaire de Formation Permanente : Il se déroulera l'année prochaine selon les modalités actuellement en vigueur dans le RI. Soumis à la réflexion de la CECE et du comité de concertation du secrétariat scientifique (CCSS), le SFP est appelé à évoluer à moyen terme.
- Départ de Coline Meirieu : il est annoncé pour mars. Le recrutement de son remplaçant a débuté.

Fin de la séance à 1h10.

La prochaine réunion du conseil d'administration se tiendra le mardi 29 mai 2012.

Procès-verbal rédigé par E. Dahan-Soussy et B. Rodde (Secrétaire Général adjoint).



Bernard CHERVET
Président



Elisabeth DAHAN-SOUSSY
Secrétaire Général

SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

187 rue Saint-Jacques – 75005 Paris

Tél. 01 43 29 66 70

Télécopie : 01 44 07 07 44

E-mail : spp@spp.asso.fr

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 29 MAI 2012

Présents :

P. Aloupis - B. Ang - J. Angelergues - C. Baruch - D. Bourdin - M-C. Camus-Delage -
M. Cartier-Bresson - E. Chauvet - B. Chervet - E. Dahan-Soussy - S. Lambertucci-Mann -
C. Lechartier-Atlan - F. Moggio - M. Papageorgiou - B. Rodde - F. Seulin - E. Sparer

Excusés : J. Chambrier-Slama - M-C. Durieux - A. Gibeault - N. Gougoulis - M. Janin-Oudinot -
A. Raix - S. Wainrib

Invités présents :

T. Bokanowski - L. Danon-Boileau - B. Le François - A. Louppe – F. Nayrou - J-M. Porte -
D. Ribas

Invité permanent présent : J. Schaeffer

Invités excusés : B. Brusset - M. Pichon-Damesin

1/ Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 7 février 2012

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2/ Demandes d'agrément

En l'absence de courrier circonstancié émettant des réserves, quatorze candidats sont agréés par le CA comme membre adhérent : Khaled Ait Sidhoum, Brigitte Benchetrit, Laurence Bouvet, Claire Chopin-Hohenberg, Claudie Dufetel, Alberto Konicheckis, Véronique Laurent, Danielle Mallard, Jean Morali, Elisabeth Pacchiano, Michel Picco, Ghislaine Sabbagh, Carla Ida Serpa Pluen, Odile Speth-Lepetitcolin.

3/ Demandes

- Demandes de réinscription à la SPP :

- . J. Gammill : en tant que membre titulaire honoraire.
- . J-J Gennaro : en tant que membre correspondant.
- . S. Wolff : en tant que membre adhérent.

Il n'y a aucune équivalence d'une société à l'autre quant aux grades internes. Aussi convient-il que Mme Wolff fasse une demande à la Commission des candidatures qui évaluera son dossier, et décidera de la suite à donner à cette demande.

Accord du conseil d'administration.

- Demande de bénéficiaire du statut d'invité : Jeanne See.

Accord du conseil d'administration.

4/ Conseil d'Appel : renouvellement d'un siège suite au décès d'André Green

Proposition : Michèle Perron-Borelli.

Vote à main levée : élue à l'unanimité

5/ Site internet SPP ; embauche ; base de données

- Bernard Chervet remercie le CA et le Bureau pour leur collaboration active dans l'étape de finalisation du site.
- Coralie Manant, nouvelle recrue, est actuellement en période d'essai. Elle est chargée de l'extraction de certaines informations de l'ancien site vers le nouveau site, et elle participe à la finalisation du nouveau site
- Les Arguments des numéros à thème de la RFP, ainsi qu'un historique des Comités de rédaction de la RFP ont été mis en ligne.
- L'équipe technique travaille actuellement à la récupération des éléments de la base de données et à la confection d'une nouvelle base. Ceux-ci ayant été fractionnés, le travail s'avère plus délicat que prévu.

6/ FEP : Séminaire clinique de juin 2012 à Stirin, près de Prague (New Member Seminar)

La FEP a proposé, cette année, la participation d'un troisième membre de la SPP. Les deux membres pressentis ayant refusé ce changement, seuls deux membres de la SPP pourront en bénéficier.

En ce qui concerne la participation de la SPP au financement, il est décidé que 50 % des frais (inscription-hôtel, transport) seront pris en charge pour chacun des participants (maximum 3).

7/ Informations

- Usage du titre de psychologue (décret du 7 mai 2012)
Les dispenses pour les psychologues ont été alignées sur celles en vigueur pour les psychiatres.
- Succession Andrée Bauduin
Des autorisations ont été obtenues pour la mise en vente de ce bien. Trois agences immobilières ont été sollicitées pour estimation.
- Statuts et règlement intérieur : les statuts ont été visés par les trois ministères et sont actuellement à l'étude au conseil d'état. Après leur validation par le conseil d'état, le règlement intérieur devra encore être validé par le ministère de l'intérieur.
- Locaux.
La Préfecture a donné un avis oral favorable au projet.
La copropriété a donné son accord pour l'automatisation de la porte cochère, à condition que la dépense incombe intégralement à la SPP.
Bernard Chervet a demandé à notre architecte d'obtenir une consultation sur place et avant travaux du bureau de contrôle. Le coût de l'intervention du bureau de contrôle, une fois les travaux terminés s'élèvera à environ 10.000 €.

8/ Questions diverses

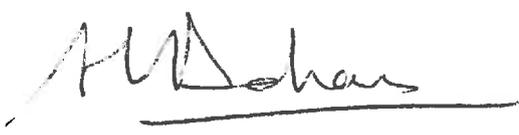
La question du Forum of Education sera discutée en Commission d'enseignement avant d'être mise à l'ordre du jour du prochain CA.

Fin de la séance à 22h45.

La prochaine réunion du conseil d'administration se tiendra le mardi 26 juin 2012.

Procès-verbal rédigé par E. Dahan-Soussy et B. Rodde (Secrétaire Général adjoint).


Bernard CHERVET
Président


Elisabeth DAHAN-SOUSSY
Secrétaire Général

SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

187 rue Saint-Jacques – 75005 Paris

Tél. 01 43 29 66 70

Télécopie : 01 44 07 07 44

E-mail : spp@spp.asso.fr

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 26 JUIN 2012

Présents :

P. Aloupis - B. Ang - J. Angelergues - C. Baruch - D. Bourdin - M-C. Camus-Delage -
M. Cartier-Bresson - J. Chambrier-Slama - E. Chauvet - B. Chervet - E. Dahan-Soussy -
A. Gibeault - N. Gougoulis - M. Janin-Oudinot - S. Lambertucci-Mann - C. Lechartier-Atlan -
F. Moggio - M. Papageorgiou - A. Raix - B. Rodde - E. Sparer

Excusés : M-C. Durieux - F. Seulin - S. Wainrib

Invités présents :

T. Bokanowski - D. Donnet - L. Danon-Boileau - B. Le François - A. Louppe - J-M. Porte -
D. Ribas

Invité permanent présent : J. Schaeffer

Invités excusés : B. Brusset - F. Nayrou - M. Pichon-Damesin

1/ Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 29 mai 2012

Invités présents : Ajouter J-M. Porte et F. Nayrou.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2/ Demandes d'agrément

Pas de demandes d'agrément à valider ce jour.

3/ Article 5 du règlement administratif

Lecture de l'article 5 du règlement administratif par T. Bokanowski.

Avis positif à l'unanimité.

4/ Election des responsables de la RfP et de la BSF

Invitation des candidats, présentation des candidatures, discussion, vote

- Présentation par F. Coblenche, seule candidate à la direction de la RfP, de son projet.

La commission des publications, l'ayant reçue préalablement, comme le stipulent les statuts, exprime son soutien à cette candidature.

Le mandat de la nouvelle directrice de la RfP débutera le 1^{er} janvier 2013.

Elue à l'unanimité

- Présentation par M. Vincent, seul candidat à la direction du comité de la BSF, de sa candidature. Il a été reçu par la commission des publications qui a donné un avis favorable. D. Donnet, après deux mandats successifs de 4 ans, terminera sa fonction de directrice du comité de la Bibliothèque S. Freud le 4 octobre 2012.

Elu à l'unanimité

5/ Annonces appels de candidature

- Colloque de Deauville : le mandat de J-L Donnet prend fin le 7 octobre 2012, date du colloque de 2012.
- Responsable du site internet : le mandat de F. Nayrou prend fin le 17 décembre 2012.
- Séminaire de Formation Permanente : Son organisation est assurée par deux membres formateurs de la commission d'enseignement, l'un des deux étant un formateur appartenant à un groupe régional. L'un est proposé conjointement par le bureau de la SPP et le CECE et l'autre par la commission des représentants régionaux (CRR), après appel de candidature adressé aux formateurs des régions, puis un vote de la CRR. Le mandat est de 4 ans renouvelable une fois pour chacun, en décalé de 2 ans en 2 ans.
Le mandat de C. Seulin, coorganisateur régional, prend fin en janvier 2013 avec le SFP des 26 et 27 janvier 2013.

L'annonce de ces renouvellements de mandats sera faite, pour le colloque de Deauville et le responsable du site internet, dans l'envoi groupé de juillet 2012.

Pour le SFP, un appel de candidature sera adressé en juillet aux membres formateurs des régions.

6/ Informatique de la BSF

Comme cela a été décidé pour la SPP, il serait souhaitable d'externaliser le serveur de la BSF.

Le conseil d'administration émet un souhait favorable à une externalisation.

7/ Demande du GLPRA : Le GLPRA souhaite reprendre certains textes courts de présentation de rubriques du site SPP pour son propre site.

Sera alors mentionné sur le site du GLPRA : extrait du site de la SPP.

Accord du conseil d'administration.

8/ Informations

- M. Christos Apostolakeas dispose du statut d'invité. Les courriers qui lui sont adressés reviennent systématiquement à la SPP. Un des membres du CA le joindra pour obtenir ses coordonnées.
- M. Mohamed Bettich. Rappel : il n'est ni membre de la SPP ni de l'API. Il a été radié de l'IP Paris pour manquement de règlement de ses droits. Nous sommes dans l'attente de ce règlement pour clarifier sa situation.
- Forum of Education de la FEP. Il concerne les membres titulaires formateurs, en particulier ceux ayant des responsabilités dans les instances de l'enseignement, mais aussi l'ensemble des formateurs. Le CECE soutient une présence plus importante de la SPP à cette rencontre scientifique. La question d'une participation financière de la SPP est soulevée.
- Téléphonie SPP. Des devis sont en cours pour envisager l'installation d'un nouveau système téléphonique via internet (VoIP).

- PEP Web. Bien qu'adopté lors d'un précédent CA, le projet est mis en latence pour des raisons budgétaires.

9/ Questions diverses

- Locaux.

Le projet, déposé à la Mairie et à la Préfecture, est en attente des autorisations.

- Elections IPA.

Appel à candidatures. La SPP propose la candidature de Marilia Aisenstein en tant que membre de la SPP, ainsi que celle de Nicolas de Coulon (Société Suisse), et de Denny Panitz (Société Hellénique).

Accord du CA pour qu'un courrier dans ce sens soit envoyé par B. Chervet à Broomhills

- Envoi groupé mensuel « Invité ».

Un projet du choix des informations scientifiques adressées aux invités sera présenté au CA pour avis et décision.

- Participation des Monographies et Débats à l'organisation des colloques publiés dans cette collection. La présence du directeur de cette collection dans les comités d'organisation des manifestations scientifiques devant être publiées dans Débats est discutée. Elle n'apparaît pas devoir être systématisée.

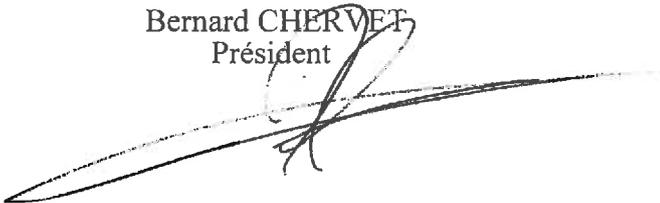
L. Danon-Boileau précise qu'il ne demandera pas, en 2012, de participation de la SPP aux frais du dîner annuel des membres du comité de rédaction des Monographies et Débats.

Séance levée à 23h15.

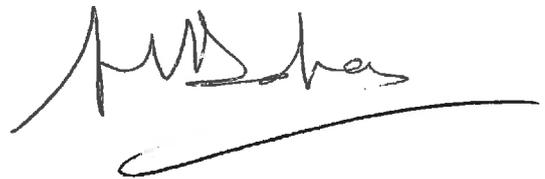
La prochaine réunion du conseil d'administration se tiendra le mardi 25 septembre 2012.

Procès-verbal rédigé par E. Dahan-Soussy et B. Rodde (Secrétaire Général adjoint).

Bernard CHERVET
Président



Elisabeth DAHAN-SOUSSY
Secrétaire Général



SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

187 rue Saint-Jacques – 75005 Paris

Tél. 01 43 29 66 70

Télécopie : 01 44 07 07 44

E-mail : spp@spp.asso.fr

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 25 SEPTEMBRE 2012

Présents :

P. Aloupis - B. Ang - C. Baruch - D. Bourdin - M-C. Camus-Delage - M. Cartier-Bresson -
J. Chambrier-Slama - B. Chervet - E. Dahan-Soussy - M-C. Durieux - M. Janin-Oudinot -
S. Lambertucci-Mann - C. Lechartier-Atlan - M. Papageorgiou - A. Raix - B. Rodde - F. Seulin

Excusés : J. Angelergues - E. Chauvet - A. Gibeault - N. Gougoulis - F. Moggio - E. Sparer -
S. Wainrib

Invités présents :

T. Bokanowski - D. Donnet - B. Le François - F. Nayrou - J-M. Porte - D. Ribas

Invité permanent présent : J. Schaeffer

Invités excusés : L. Danon-Boileau - M. Pichon-Damesin

Invité pour la direction scientifique du colloque R. Diatkine : P. Denis

1/ Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 26 juin 2012

Correction proposée portant sur le point : Informatique de la BSF : « Le conseil d'administration émet un souhait favorable à une externalisation. ».

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, avec la correction demandée.

2/ Demandes d'agrément

En l'absence de courrier circonstancié émettant des réserves, trois candidats sont agréés à l'unanimité par le CA comme membre adhérent : Vincent Garcia, Nadezda Korobenko et Julianna Vamos.

3/ Colloque René Diatkine : renouvellement de la direction scientifique

Présentation de sa candidature par Paul Denis, sur proposition du Bureau.
La durée du mandat est de 4 ans. Il prend effet à partir de 2013 et se termine avec le colloque de 2016.

La nomination de P. Denis à la direction scientifique du colloque René Diatkine est approuvée à l'unanimité.

Du fait de la présence de P. Denis, la chronologie de l'ordre du jour est modifiée : le point 9 « Questions diverses » : Colloque franco-espagnol, est discuté à ce moment du CA (cf point 9 ci-dessous).

4/ Site internet SPP. Base de données

Site : l'espace privé, espace membres et espace AeF, a été ouvert en juillet dernier. Des mots de passe personnalisés restent à installer. Des finitions et améliorations sont prévues durant l'automne. Le site finalisé devrait être livré en décembre, avant fin 2012.

Base de données : une longue réunion réunissant tous les partenaires et les prestataires en informatique s'est tenue le 4 septembre 2012. Une seule information a été fournie sur la base de données : elle devrait être prête à la fin de l'année et fonctionnelle début janvier 2013 ; mais aucune information sur l'avancement actuel du travail n'a été donnée, et aucune présentation concrète n'a eu lieu.

Certains s'étonnent de ce nouveau report de livraison et de l'absence d'informations précises, et rappellent les difficultés déjà rencontrées par la SPP pour la confection de notre base.

Carnet d'adresses : pour actualiser notre carnet d'adresses et répondre aux exigences de la CNIL, des fiches de renseignements seront adressées aux membres au plus tard fin septembre, pour validation de leurs données professionnelles et personnelles.

Mails : la sauvegarde des mails devrait être hébergée chez OVH, et un abonnement annuel souscrit pour environ 15 adresses mail, celles de la BSF incluses, pour un coût de 1.500 €/an. OVH fournit une protection contre le piratage du système.

Informatique de la BSF : les données et le contenu de la BSF pourraient être inclus dans le serveur de la SPP. Cette réalisation éventuelle est à étudier et son coût à évaluer.

5/ Téléphonie

En attente de devis (Orange, OVH).

Nous sommes confrontés à des pannes régulières.

Le prestataire choisi sera chargé de la maintenance.

6/ Appel de candidature CPLF

Il figurera dans l'envoi groupé d'octobre 2012.

7/ Invités de la SPP : activités scientifiques ; participation financière

Ce point est renvoyé au prochain CA.

8/ Informations

- Usage du titre de psychologue (circulaire du 3 août 2012)
L'information a été distribuée par l'envoi groupé de septembre 2012.

- Locaux

Nous avons reçu les autorisations de la copropriété et de la Préfecture.
Il nous manque l'accord de la Mairie de Paris.

- Statuts – Règlement intérieur

Nous sommes en attente de la décision du Conseil d'Etat.

Mme Annie Badra-Vassel : elle souhaite rester membre correspondant.

- M. Nicos Nicolaidis : à compter du 1^{er} janvier 2013, M. Nicolaidis, membre correspondant de la SPP, ne figurera plus sur la liste des membres de la SPP du fait de la mise en conformité de celle-ci avec celle de l'IPA.

- Mme Marilyn Corcos : elle demande une « suspension » de la SPP. La suspension n'existe pas en termes statutaires.

- M. Mohamed Bettich : il a réglé sa dette auprès de l'IP de Paris et a fait une demande d'agrément.

- Départ de Coralie Manant à la fin de son CDD.

- Départ de Karine Guréghian

Ce poste est à repenser en termes de contenus et de fonctions.

Actuellement une intérimaire est présente 4 demi-journées par semaine.

9/ Questions diverses

- Colloque franco-espagnol

P. Denis, sollicité par Luis Martin Cabre, président de l'APM, évoque la perspective d'un colloque franco-espagnol, SPP-APM.

Approbation du projet par le conseil d'administration.

Le bureau se chargera de former un comité d'organisation, appelé à travailler avec le comité de l'APM. Il convient de solliciter des collègues d'origine espagnole et hispanophone.

- Lipsy

Cette librairie, présente lors de nos colloques et congrès, serait proche du dépôt de bilan.

- Cocktail de la RFP en 2013

Il se tiendra à la SPP. Son budget est inscrit au prévisionnel.

- PEP WEB

L'intégration de la RFP au PEP WEB reste discutée. Il est à noter un référencement plus important via le Pep Web. La proposition d'une édition de la RFP, à partir de la SPP, a été suggérée. Afin d'élargir la consultation de la RFP, une traduction en anglais est envisagée favorablement.

Il est regrettable que le lien BSF n'apparaisse plus sur le nouveau site de l'IPA. Une demande leur sera adressée.

Fin de la séance à minuit.

La prochaine réunion du conseil d'administration se tiendra le mardi 16 octobre 2012.

Procès-verbal rédigé par E. Dahan-Soussy et B. Rodde (Secrétaire Général adjoint).


Bernard CHERVET
Président


Elisabeth DAHAN-SOUSSY
Secrétaire Général

SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

187 rue Saint-Jacques – 75005 Paris

Tél. 01 43 29 66 70

Télécopie : 01 44 07 07 44

E-mail : spp@spp.asso.fr

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 4 DÉCEMBRE 2012

Présents :

P. Aloupis - B. Ang - J. Angelergues - C. Baruch - M-C. Camus-Delage - M. Cartier-Bresson - E. Castex - J. Chambrier-Slama - E. Chauvet - B. Chervet - E. Dahan-Soussy - A. Gibeault - N. Gougoulis - S. Lambertucci-Mann - C. Lechartier-Atlan - F. Moggio - M. Papageorgiou - A. Raix - B. Rodde - F. Seulin- E. Sparer

Excusés : D. Bourdin - M-C. Durieux - M. Janin-Oudinot

Invités présents :

T. Bokanowski - L. Danon-Boileau - B. Le François - F. Nayrou - D. Ribas – M. Vincent.

Invité permanent présent : J. Schaeffer

Invités excusés : M. Pichon-Damesin

Invité pour le site internet : C. Munier

1/ Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 25 septembre 2012

Corrections demandées : Ajout de Félicie Nayrou dans la liste des invités présents. Rectification concernant la date du prochain CA : « La prochaine réunion du conseil d'administration se tiendra le mardi 16 octobre 2012. ».

A noter : Le CA du 16 octobre 2012 annoncé dans le PV du CA du 25 septembre a été annulé.

Un hommage est rendu à Steven Wainrib, secrétaire scientifique du conseil d'administration, décédé le 20 novembre 2012.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, avec les corrections demandées.

2/ Demandes d'agrément

En l'absence de courrier circonstancié émettant des réserves, sept candidats sont agréés par le CA comme membre adhérent : Bénédicte Bonnet-Vidon, Charlotte Costantino, Marie-Laure Durand-Arditti, Anne-Marie Rajon, Sylvie Reignier, Fatima Titouh, Nicole Warin.

3/ Conseil d'administration : remplacement de S. Wainrib

Elisabeth Castex remplace Steven Wainrib au conseil d'administration.

4/ Election du responsable du site internet

Présentation des candidatures : invitation des candidats, discussion, vote

Des remerciements sont adressés à Félicie Nayrou et Cyrille Munier pour leur engagement et leur investissement dans le site internet au cours des deux mandats qu'ils ont effectués ; ainsi que pour l'aide qu'ils ont apportée au bureau pour la confection du nouveau site.

La candidature de Denys Ribas est présentée, dans la continuité de la rencontre avec la commission des publications.

Denys Ribas expose son projet (en annexe, lettre d'intention du candidat).

Elu à l'unanimité.

Denys Ribas prendra ses fonctions le 18 décembre 2012.

Bernard Chervet rappelle le coût que représente chacune des interventions techniques sur le site, du fait qu'elles exigent l'intervention de prestataires extérieurs.

Il est envisagé qu'un temps de 10h mensuelles, destiné aux mises en ligne sur le site soit octroyé à Amélie Caradec.

5/ Séminaire de Formation Permanente

Présentation de la candidature retenue après vote par la commission des représentants régionaux à la fonction de coorganisateur régional : discussion, approbation

La candidature de Pierre Decourt a été examinée et votée positivement par la commission des représentants régionaux à la fonction de coorganisateur régional, avec Christian Gérard. Il succède à Christian Seulin.

La candidature est approuvée à l'unanimité.

Pierre Decourt prendra ses fonctions après la tenue du Séminaire de Formation Permanente de janvier 2013, soit le 28 janvier 2013.

6/ Succession de Andrée Bauduin

Vente de l'appartement parisien. Demande d'attestation du notaire. Prix, discussion, vote

Une attestation de propriété a été établie par le notaire qui réclame un vote du CA pour un prix plancher.

A l'unanimité, le CA vote pour un prix de 410.000 €, prix estimé par les agents immobiliers.

7/ Comité d'audition du conseil d'administration

Mission. Modification ; vote

Le comité d'audition du conseil d'administration est saisi d'un dossier.

Le contexte de ce dossier empêche Alain Gibeault de rester président du comité d'audition. Il reste néanmoins membre du comité

Le comité d'audition élit son nouveau président, en la personne d'Alain Raix.

8/ Informatique

Site internet

La mission des prestataires qui ont travaillé à la confection de notre nouveau site, Mme Kleinebreil et la société Laboflash, s'arrête le 18 décembre 2012.

Base de données

La remise en cause du projet précédent s'est appuyée sur une perte de confiance liée à un important retard et une indigence notoire : aucune présentation n'a été faite au bureau depuis la signature du devis en février 2012, alors que la mission devait se terminer fin mai 2012. La première des trois phases notées dans le devis n'a jamais été terminée ni présentée. Aucune validation de spécifications n'a été proposée, les demandes au personnel faites en septembre étaient les mêmes que celles déjà faites en juillet avec intervention d'un nouveau technicien ne connaissant rien au projet, d'où l'exaspération du personnel. SESIN tentait d'adapter à la SPP un travail fait pour une autre commande, malgré les arguments du personnel qui se sentaient profondément incompris et non écouté.

De plus, il est apparu que la proposition de SESIN s'appuyait sur un logiciel maison (Poséïdon) rendant la SPP "captive".

Enfin, le coût avec hébergement s'est avéré fort élevé, même s'il l'était moins que d'autres projets envisagés avant notre mandat.

Un nouveau projet a été demandé à une autre société. Il s'appuie sur une base en Open source, donc sans captivité et sans engagement pour l'avenir. Son hébergement pourra être assuré par OVH. Son coût sera inférieur au projet SESIN.

La liaison entre la base de données et le nouveau site ne présente aucune difficulté, le système qui sera utilisé s'appuie sur une architecture ZEND Framework qui permet un développement en PHP (n°5), et notre site est fondé à partir du système de gestion de contenus WordPress (logiciel gratuit). Ces deux solutions sont totalement compatibles et hors captivité (cf. les textes portant sur Zend et WordPress sur Wikipédia).

Un risque de procès avec SESIN est à envisager.

Bien que l'ancien projet de SESIN ait été voté durant le CA du 7 février 2012, un vote du nouveau projet est proposé par le bureau.

Unanimité moins une abstention.

Un nouveau serveur a été installé à la bibliothèque S. Freud.

Les recherches bibliographiques sur le site de la BSF s'en trouvent améliorées, et la liaison avec le catalogue de la Bibliothèque de Lyon a été réalisée.

9/ Invités de la SPP

Envoi groupé ; participation financière

Le programme des activités envoyées aux Invités de la SPP a été défini : CPLF, Colloque de la RFP, conférences du mardi, débats du samedi, rencontres avec les auteurs, les conférences Vulpian des mercredis et jeudis, Séminaire Jean Cournut.

La participation financière reste la même.

10/ Informations

- Locaux

Nous avons obtenu toutes les autorisations requises : de la copropriété, de la préfecture, et de la mairie.

Mais l'indivision, dite « le bailleur », représentée dorénavant par les descendants de Mrs Querenet de Breville, veut réexaminer le projet engagé fin 2011 de location des locaux du RdC.

- Statuts – Règlement intérieur

Nos statuts sont toujours en cours d'examen au Conseil d'Etat.

- Téléphonie

Nous sommes en attente de devis.

- Groupes régionaux

Changement de dénomination du groupe Bourgogne-Franche-Comté pour Bourgogne-Champagne-Franche-Comté

- Personnel SPP

Une réunion du personnel a eu lieu le 27 novembre 2012.

Suite à la demande d'augmentation des salaires et/ou de la prime annuelle, le bureau a opté pour une prime exceptionnelle. Son montant sera décidé en tenant compte de la conjoncture actuelle de gel des salaires, et après consultation de M. Bahri.

11/ Questions diverses

- Le Colloque André Green qui s'est tenu à la Mutualité a réuni 767 inscriptions, plus 107 invités.

- Lipsy

Suite au dépôt de bilan et aux risques pesant sur le projet de reprise, la librairie va fermer.

- Mohamed Bettich

Dossier en cours.

- Jean-Paul Obadia : Proposition statut « Invité » de la SPP

Jean-Paul Obadia demande le statut d'Invité de la SPP, qui lui est accordé.

- Activités ouvertes et demandes extérieures

La sous-commission « activités ouvertes » de la commission socioprofessionnelle propose un débat pour l'évolution des activités ouvertes vers le grand public.

- Autisme et blacklist

Le conseil d'administration est informé de l'existence d'une liste « blacklistant » un certain nombre d'activités scientifiques sur l'autisme.

- FEP

Bernard Chervet, qui assistait au Council meeting du 1^{er} novembre 2012 à Jérusalem, fait part d'un projet d'« Université d'été » avec le soutien financier de la FEP. L'expérience a été initiée avec succès en Allemagne.

Un tel projet pourrait être organisé par la SPP. Un appel aux intéressés est lancé.

- API

L'API cherche à poser des points de repères « légaux » sur la place des AeF au sein des instances. La question sera traitée et votée par le Board en janvier 2013.

Fin de la séance à 23h45.

La prochaine réunion du conseil d'administration se tiendra le mardi 22 janvier 2013.

Procès-verbal rédigé par E. Dahan-Soussy et B. Rodde (Secrétaire Général adjoint).



Bernard CHERVET
Président



Elisabeth DAHAN-SOUSSY
Secrétaire Général

ANNEXE

Dr Denys Ribas
26 bis avenue Daumesnil
75012 Paris
01 43 07 68 50 après 20h
Fax : 01 43 07 97 38
E-Mail : denysribas@free.fr

Paris le 15 novembre 2012

Candidature à la responsabilité du site internet

Chers collègues

Grace à la ténacité des responsables successifs du site et au travail de Sisyphe des bureaux de la Société, nous allons disposer d'un site rénové et enfin du nouvel espace membre.

Ce site est important, tant pour le fonctionnement de la SPP que pour son image dans le public et l'information de ce dernier.

Les enjeux actuels exigent des réponses rapides, alors que le dossier autisme que j'ai préparé pour la Rfp sera publié un an après la publication du rapport de l'HAS qui en rendait nécessaire la réalisation. En même temps la prudence et la responsabilité s'imposent pour une expression publique. Si nous avons la plus grande difficulté à être publiés dans les médias, internet est un recours de choix pour promouvoir et diffuser la psychanalyse, telle que nous la défendons.

C'est donc l'importance de cette fonction dans la situation actuelle qui m'a convaincu de me présenter à cette responsabilité.

Une première mission sera technique et pratique en organisant la finalisation des fonctionnalités actuellement prévues, puis le fonctionnement régulier avec une actualisation vivante. Nous savons par exemple combien les analystes de province attendaient une visibilité dans leur région.

Il me semble bien entendu nécessaire d'organiser une responsabilité la plus directe possible des instances responsables de différentes rubriques.

Le site est aussi un outil politique de l'association, et ses élus et son bureau doivent y avoir un accès à l'expression par une place clairement définie, sous leur responsabilité, sans pour autant tout contrôler. Il me semble que les paramètres sont là différents de la Rfp – revue à comité de lecture dont l'indépendance est nécessaire. Le site doit bien entendu aussi représenter l'ensemble de l'association.

Il me semble ainsi indispensable de donner au centre Jean Favreau une visibilité sur internet – c'est d'ailleurs un élément pris en compte par l'HAS dans ses évaluations.

Il faudra trouver notre utilisation de l'espace membres, vivante et sereine.

Les outils prévus de paiement en ligne doivent être sécurisés et on peut envisager leur utilisation future au profit de la promotion de nos publications et je pense en particulier aux monographies et débats qui pourraient être mises en valeur à leur sortie ou en souscription, ou au développement d'une activité éditoriale en ligne... Celle-ci pourrait par exemple concerner à l'avenir des ouvrages princeps épuisés.

Pour ce faire il nous faut être au clair avec le statut d'une publication internet, et les questions de droits. La Rfp et nos colloques doivent aussi être mis en valeur.

D'autres espaces pourraient s'envisager comme par exemple une place pour l'histoire de la psychanalyse ou pour la psychanalyse de l'enfant et de l'adolescent.

Pourrons-nous si la confidentialité de l'espace membre est fiable y diffuser les conférences cliniques pour les collègues de province ? Ou que tous les collègues aient un texte préalable et non seuls quelques happy few ?

Il faudra donner envie aux collègues d'aller sur le site pour y trouver du nouveau.

Pour exercer ces responsabilités, je pense pouvoir être utile grâce à mes expériences :

À la Rfp

- de 8 années de direction de la Rfp.
- de l'accompagnement de sa numérisation.
- de la préparation pour la rfp de son implantation sur le site qui m'a familiarisé avec l'outil.

Mais aussi :

- de l'expérience dans mon hôpital du passage à une informatisation professionnelle,
- et des certifications de l'HAS dans ces domaines.
- de la création d'un département d'informatique médicale (DIM) mutualisé associatif

Avec mes sentiments les meilleurs

Denys Ribas

SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

187 rue Saint-Jacques – 75005 Paris

Tél. 01 43 29 66 70

Télécopie : 01 44 07 07 44

E-mail : spp@spp.asso.fr

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 22 JANVIER 2013

Présents :

P. Aloupis - B. Ang - J. Angelergues - C. Baruch - D. Bourdin - M-C. Camus-Delage - M. Cartier-Bresson - E. Castex - J. Chambrier-Slama - E. Chauvet - B. Chervet - E. Dahan-Soussy - M-C. Durieux - S. Lambertucci-Mann - C. Lechartier-Atlan - F. Moggio - M. Papageorgiou - A. Raix - B. Rodde - F. Seulin- E. Sparer

Excusés (représentés) : A. Gibeault - N. Gougoulis - M. Janin-Oudinot

Invités présents :

T. Bokanowski – F. Coblenca - B. Le François – A. Louppe - M. Pichon-Damesin – J-M. Porte – G. Pragier - D. Ribas – M. Vincent.

Invités excusés : B. Brusset - L. Danon-Boileau - D. Kaswin-Bonnefond

Autres invités : D. Donnet (BSF), C. Munier et F. Nayrou (site internet), B. Voizot (CSP)

1/ Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 4 décembre 2012

Correction demandée concernant la commission socioprofessionnelle (cf. point 11 – page 4). Une phrase est reformulée : « *La sous-commission « activités ouvertes » de la commission socioprofessionnelle propose un débat pour l'évolution des activités ouvertes vers le grand public* ».

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, avec la correction demandée.

2/ Demandes d'agrément

En l'absence de courrier circonstancié émettant des réserves, trois candidats sont agréés par le CA comme membre adhérent : Sylvie Brunaud, Jenny Chan et Layla Tarazi Sahab.

3/ Statuts – règlement intérieur. Mise en application

Nouveaux statuts : Parution de l'arrêté du ministère de l'intérieur du 21 décembre 2012 au Journal Officiel du 27 décembre 2012.

Règlement intérieur : Approbation par le ministère de l'intérieur le 27 décembre 2012.



Quelques conséquences :

- Sont dorénavant invités au CA, en plus des invités déjà notifiés par les textes précédents, le président de la commission des candidatures et le secrétaire scientifique du CPLF.
- Les 18 membres titulaires de la commission des candidatures ont le droit de vote au collège électoral. Il n'y a donc plus de membres tirés au sort pour constituer le collège électoral.
- Les 12 membres tirés au sort composant le comité d'évaluation ont le droit de vote à la commission électorale.
- CPLF : « Un nouveau secrétariat est mandaté par le CA deux ans avant la fin du mandat précédent. Il accompagne le secrétariat en exercice durant ces deux années. L'appel à candidatures a lieu six mois avant cette nomination. ».

4/ CPLF : Election des secrétaires scientifiques

Présentation des candidatures : invitation des candidats, discussion, vote

Chantal Lechartier-Atlas prend la présidence du CA pour le temps de présentation, de discussion et de vote de la candidature et de l'élection du secrétaire scientifique et du secrétaire scientifique adjoint.

Bernard Chervet présente sa candidature et celle de Marilia Aisenstein en tant qu'adjointe.

Cette candidature a été préalablement présentée à la commission scientifique qui l'a approuvée lors de sa réunion du 8 janvier 2013. De larges extraits du rapport de cette commission sur la candidature de Bernard Chervet sont cités.

Les circonstances actuelles nous confrontent à une situation inédite soumise au CA. La validation concomitante des nouveaux règlements et l'échéance de la fin du mandat du secrétariat scientifique actuel créent une situation de vacance du secrétariat scientifique du CPLF pour les congrès de 2014 et 2015.

Une discussion s'engage.

Deux solutions sont envisagées :

- Prise de fonction des nouveaux secrétaires scientifiques élus dans deux ans et demi (selon les termes de nos nouveaux règlements) et vote d'un mandat exceptionnel de deux ans pour les secrétaires scientifiques actuels.
- Prise de fonction des nouveaux secrétaires scientifiques élus après le CPLF de 2013 (selon les termes de nos anciens règlements).

G. Pragier et E. Chauvet donnent leur accord pour ce mandat de deux ans, à la condition qu'il soit voté par l'assemblée générale ordinaire.

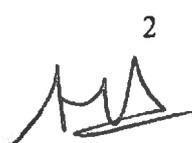
La situation actuelle n'étant pas prévue dans le règlement intérieur, l'avis de l'assemblée générale ordinaire s'avère nécessaire.

Le tuilage des secrétariats scientifiques du CPLF est une bonne formule. L'application des règlements est à privilégier. La question est posée de l'approbation de l'assemblée générale.

Georges Pragier et Evelyne Chauvet se disent prêts à prolonger leur mandat actuel de 2 ans, à condition que ce mandat de deux ans se déroule selon les mêmes conditions de responsabilités que celles actuelles.

Election du secrétariat du CPLF :

Vote : 19 oui ; 3 non ; 1 abstention.


 2

5/ Conseil d'appel : renouvellement suite à l'honorariat de M. Perron-Borelli. Vote

1^{ère} proposition : Jean-Michel Porte, qui n'est pas disponible.

2^{ème} proposition : Paul Denis, qui accepte cette fonction.

Elu à l'unanimité.

6/ Organisation et préparation de l'assemblée générale ordinaire du 7 avril 2013

- Organisation de l'assemblée générale de 2013 :
 - Lecture des rapports statutaires (rapport moral, rapport financier, rapport des instituts et du CECE, CCTP).
 - Discussion générale sur l'ensemble des rapports en présence des rapporteurs (à noter sur la convocation de l'AGO).
- Rapport de la bibliothèque S. Freud, présenté par M. Vincent et D. Donnet.
- Rapport du site internet, présenté par D. Ribas et F. Nayrou.
- Rapport de la commission des représentants régionaux, présenté par M. Pichon-Damesin.
- Rapport de la commission scientifique, présenté par C. Lechartier-Atlan pour M. Gibeault.
- Rapport de la commission socioprofessionnelle, présenté par B. Voizot.
- Rapport de la commission des publications, présenté par D. Bourdin.
- Rapport de la RFP, présenté par F. Coblence.
- Rapport des Monographies et Débats de Psychanalyse, présenté par M-C. Durieux pour L. Danon-Boileau.
- Rapport du CPLF, présenté par G. Pragier.
- Rapport du département d'archives et d'histoire, présenté par E. Dahan-Soussy pour N. Gougoulis.

7/ Informations

- Membres : événements 2012 avec effet au 1^{er} janvier 2013 (honorariat, correspondant, ...)
Des remerciements sont adressés aux honoraires pour leur participation active à la vie de la SPP : Pierre Chauvel, Monique Cournut-Janin, Catherine Couvreur, Monique Deplagne, Gérard Goldszal, Hélène Mangriotis-Caracosta, Michèle Perron-Borelli, François Sacco, Hélène Troisier, Henri Vermorel et Colette Zimeray.
- Groupe toulousain de la SPP
Le conseil d'administration réaffirme son soutien au groupe toulousain face aux attaques antisémites dont il est l'objet.
- Projet de formation à la PEA
Le travail préparatoire de 4 ans a été validé par la COPEA, le CST et la commission d'enseignement. La mise en place d'une formation intra-muros est à poursuivre avec deux supervisions optionnelles, donc non validantes pour le cursus.

PC

3
[Signature]

- Informatique

- . Des devis sont en cours pour la maintenance du parc informatique.
- . Attente de devis pour la maintenance des aspects techniques et structurels du site.
- . Mise en ligne des contenus. Amélie Caradec procédera à la mise en ligne des contenus (10 heures par mois) après une formation Wordpress.

- Locaux

Reprise de contact avec la famille des propriétaires.

- Téléphonie

Nous restons dans l'attente d'un 4^{ème} devis.

- Personnel SPP

Yasmina Belahcen est embauchée pour un CDD de six mois. Une formation au travail de secrétariat doit débuter prochainement.

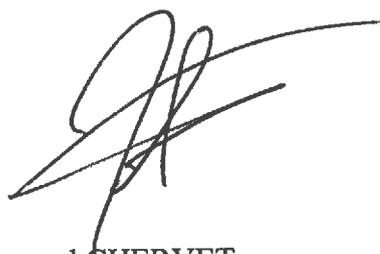
8/ Questions diverses

CA du CA : Alain Raix demande à se démettre de sa fonction de président du comité d'audition du conseil d'administration (CA du CA). Bernard Chervet propose d'en discuter avec les membres du CA du CA.

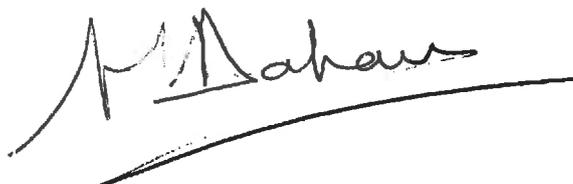
Séance levée à minuit.

La prochaine réunion du conseil d'administration se tiendra le mardi 5 février 2013.

Procès-verbal rédigé par E. Dahan-Soussy et B. Rodde (Secrétaire Général adjoint).

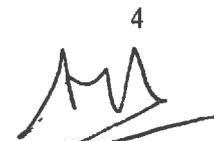


Bernard CHERVET
Président



Elisabeth DAHAN-SOUSSY
Secrétaire Général



4


SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

187 rue Saint-Jacques – 75005 Paris

Tél. 01 43 29 66 70

Télécopie : 01 44 07 07 44

E-mail : spp@spp.asso.fr

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 5 FEVRIER 2013

Présents :

P. Aloupis - B. Ang - J. Angelergues - C. Baruch - D. Bourdin - M. Cartier-Bresson - E. Castex - J. Chambrier-Slama - B. Chervet - E. Dahan-Soussy - M-C. Durieux - A. Gibeault - N. Gougoulis - M. Janin-Oudinot - S. Lambertucci-Mann - C. Lechartier-Atlas - F. Moggio - M. Papageorgiou - B. Rodde - F. Seulin- E. Sparer

Excusés : M-C. Camus-Delage - E. Chauvet - A. Raix (représenté)

Invités présents :

J-L. Baldacci - T. Bokanowski - B. Brusset - L. Danon-Boileau - D. Kaswin-Bonnefond - B. Le François - A. Louppe - J-M. Porte - G. Pragier - J. Schaeffer - M. Vincent.

Invités excusés : F. Coblence - M. Pichon-Damesin - D. Ribas

1/ Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 22 janvier 2013

Correctif portant sur le point 4 (cf. page 2) : CPLF : élections des secrétaires scientifiques. Présentation des candidatures : invitation des candidats, discussion et vote.

Un paragraphe est reformulé :

« Deux solutions sont envisagées :

- Prise de fonction des nouveaux secrétaires scientifiques élus dans deux ans et demi (selon les termes de nos nouveaux règlements) et vote d'un mandat exceptionnel de deux ans pour les secrétaires scientifiques actuels.
- Prise de fonction des nouveaux secrétaires scientifiques élus après le CPLF de 2013 (selon les termes de nos anciens règlements). »

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, avec la modification demandée.

2/ Demandes d'agrément

En l'absence de courrier circonstancié émettant des réserves, trois candidats sont agréés par le CA comme membre adhérent : Laurent Barbreil, Jean-Luc Brebion et Emmanuelle Sabouret.

3/ Organisation et préparation de l'assemblée générale ordinaire du 7 avril 2013 (suite)

- Rapport du CCTP, J-L. Baldacci.
- Rapport du CECE, T. Bokanowski.
- Rapport de l'Institut de Psychanalyse de Paris, B. Brusset.
- Rapport de l'Institut de Psychanalyse de Lyon. Le rapport de l'IPL est présenté par T. Bokanowski en l'absence de R. Mancini.
- Rapport scientifique, S. Lambertucci-Mann.
- Rapport du CST, A. Louppe.
- Rapport de la commission des candidatures, D. Kaswin-Bonnefond.
- Rapport de la COPEA, B. Le François.

Handwritten signatures and initials at the bottom right of the page.

4/ Commission socioprofessionnelle : sous-commission « Activités ouvertes »

Clarisse Baruch propose qu'un débat s'engage en CA sur les « activités ouvertes ». Un certain nombre de préalables sont posés, base d'une prochaine discussion. L'idée d'intensifier la sensibilisation à la psychanalyse est évoquée.

5/ Questions diverses

- CPLF

Bernard Chervet précise que lors du prochain conseil d'administration du 26 février 2013, le CA aura à voter s'il souhaite ou non faire voter par l'assemblée générale ordinaire la proposition d'un mandat de deux ans pour les secrétaires scientifiques actuels, jusqu'à la prise de fonction des secrétaires scientifiques nouvellement élus. Il signale que du point de vue de Mme Laplazier (Ministère de l'intérieur) les mandats des secrétaires scientifiques du CPLF relèvent d'un vote du CA, et que pour les prises de fonction, il convient de respecter les règlements en cours.

- FFP-CNPP

Françoise Moggio résume la journée FFP-CNPP du 2 février 2013 consacrée à la mise en place d'un Organisme de Développement Professionnel Continu (ODPC). Les associations sans ODPC ne pourront plus avoir de formations continues validantes. Les critères annuels se baseront sur les évaluations des pratiques professionnelles (EPP) et sur les certifications.

- Libraires

Depuis la fermeture de la librairie Lipsy, se pose la présence de nos stands aux manifestations scientifiques. Différentes librairies seront approchées.

- Informatique, site internet

Benoît Rodde a été mandaté délégué du bureau auprès de Denys Ribas pour le site internet, et pour toute l'informatique.

Bernard Chervet dément formellement la fausse information selon laquelle des chèques auraient été dressés par la SPP au nom de l'un de ses fils.

Lors du prochain CA, M. Bahri apportera toutes les informations concernant les opérations comptables sur l'informatique.

Séance levée à 23h30.

La prochaine réunion du conseil d'administration se tiendra le mardi 26 février 2013.

Procès-verbal rédigé par E. Dahan-Soussy et B. Rodde (Secrétaire Général adjoint).



Bernard CHERVET
Président



Elisabeth DAHAN-SOUSSY
Secrétaire Général



2


SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

187 rue Saint-Jacques – 75005 Paris

Tél. 01 43 29 66 70

Télécopie : 01 44 07 07 44

E-mail : spp@spp.asso.fr

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 26 FEVRIER 2013

Présents :

P. Aloupis - B. Ang - J. Angelergues - C. Baruch - D. Bourdin - M-C. Camus-Delage - M. Cartier-Bresson - E. Castex - J. Chambrier-Slama - E. Chauvet - B. Chervet - E. Dahan-Soussy - A. Gibeault - N. Gougoulis - S. Lambertucci-Mann - C. Lechartier-Atlas - F. Moggio - M. Papageorgiou - A. Raix - B. Rodde - F. Seulin - E. Sparer

Excusés : M-C. Durieux - M. Janin-Oudinot (représentée)

Invités présents :

T. Bokanowski - F. Coblenz - D. Kaswin-Bonnefond - B. Le François - A. Louppe - J-M. Porte - G. Pragier - D. Ribas - A. Sitbon - M. Vincent

Invités excusés : J-L. Baldacci - M. Pichon-Damesin

Autres invités : M. Bahri, expert-comptable - M. Mariller, commissaire aux comptes (excusé)

1/ Correctif du correctif demandé lors du CA du 5 février 2013 portant sur le procès-verbal du conseil d'administration du 22 janvier 2013

Point 4 (CPLF) : un correctif du correctif du procès-verbal du CA du 22 janvier 2013 est demandé :

Ajout des deux phrases suivantes au correctif demandé le 5 février 2013 :

G. Pragier et E. Chauvet donnent leur accord pour ce mandat de deux ans, à la condition qu'il soit voté par l'assemblée générale ordinaire.

La situation actuelle n'étant pas prévue dans le règlement intérieur, l'avis de l'assemblée générale ordinaire s'avère nécessaire.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, avec les deux correctifs successifs demandés.

L'ajout de ce 2^{ème} correctif nécessite un nouvel envoi du PV du CA du 22 janvier 2013 approuvé, aux destinataires habituels, annulant et remplaçant l'envoi fait le 21 février 2013.

2/ Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 5 février 2013

Point 5 (Questions diverses) : suppression des deux phrases suivantes dans le paragraphe « Informatique, site internet » :

- *M. Marc Vincent, l'informaticien chargé de la base de données, lui a été recommandé par son fils, mais n'est pas un salarié du groupe Ficade que dirige son fils.*

- *M. Vincent est intervenu début novembre en urgence sur notre serveur, afin de mettre en sécurité notre base de données, et d'en réaliser une sauvegarde et un audit.*

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, avec la suppression de ces deux phrases.



3/ Demande d'agrément

En l'absence de courrier circonstancié émettant des réserves, un candidat est agréé par le CA comme membre adhérent : Aline Cohen de Lara.

4/ Comptabilité de la SPP

- Invitation de M. Mariller (ou son suppléant M. Fabre), commissaire aux comptes.

M. Mariller s'est décommandé cet après-midi.

M. Bahri précise que le commissaire aux comptes doit être invité au CA qui arrête les comptes, par lettre RAR, mais il n'a pas l'obligation d'y assister. En revanche, il doit être présent à l'assemblée générale ordinaire ou se faire représenter par son suppléant. Il a encore la possibilité d'envoyer son rapport qui sera lu soit par le président, soit par le trésorier.

Bernard Chervet procède à la lecture d'un document sur « les conventions réglementées », document complétant les informations sur le projet de la base de données (BDD) et donnant tous les détails des ordres passés à propos de l'informatique. Ce document est inclus en annexe au procès-verbal du CA.

M. Bahri précise : « Il y a obligation que ces conventions soient signalées au CA et surtout au commissaire aux comptes ».

Il rappelle que la règle de transparence s'applique à toutes les entreprises qu'il y ait ou non un commissaire aux comptes. Dès lors qu'un commissaire aux comptes est nommé, il y a une responsabilité pouvant aller jusqu'au pénal. Le président se doit d'informer le commissaire aux comptes lorsqu'il y a des contrats qui ont pu être signés entre un ou des administrateurs et une structure dont ce ou ces administrateurs ont des intérêts, soit directs, soit par personnes interposées. La règle de transparence est d'autant plus obligatoire qu'il peut y avoir « soupçon » de conflit d'intérêt.

Il est rappelé que le bureau doit fournir au CA toutes les informations dont il dispose, et que le CA doit accepter que les informations qui lui sont données soient évolutives.

B. Chervet précise qu'aucun contrat n'a été signé avec le nouveau prestataire pour la BDD. Ce contrat est en projet. M. Bahri a accepté de participer à sa lecture avec le comptable de Mediamatis, ainsi qu'avec des membres du bureau, J. Chambrier-Slama (trésorière), B. Rodde (délégué du bureau à l'informatique) et C. Lechartier-Atlan (vice-présidente). Est exprimé le souhait qu'un membre du CA se joigne aux collègues délégués. M. Cartier-Bresson se propose. Le contrat sera soumis au vote du CA.

- Présentation des comptes par M. Bahri, expert-comptable.

Remarque sur le prévisionnel : en 2013, le CPLF a lieu durant les vacances de printemps de la zone Paris, semaine contenant de plus deux jours fériés. Une inquiétude s'exprime quant à la fréquentation. Des solutions sont envisagées pour limiter les coûts, telle que la suppression de certaines pauses-café au cours du CPLF. Les secrétaires scientifiques du CPLF poursuivront cette réflexion avec les trésoriers.

5/ Organisation et préparation de l'assemblée générale ordinaire du 7 avril 2013 (suite)

- Rapport financier, J. Chambrier-Slama et P. Aloupis (approbation ; vote).

Approbation du résultat des comptes : approuvé à l'unanimité.

Vote du budget prévisionnel : voté à l'unanimité.

 2


- Rapport moral, E. Dahan-Soussy et B. Rodde (approbation).

Les quelques remarques faites seront intégrées par les secrétaires généraux. B. Chervet souligne que le rapport moral n'a pas pu être relu en bureau, ce qui sera fait.

Vote : approbation à l'unanimité moins une abstention.

B. Chervet souligne qu'il y a deux inquiétudes majeures concernant la SPP pour l'avenir : les locaux (mises en conformité et projets des propriétaires) et le CCTP (autonomie, convention ou intégration dans d'autres structures).

6/ CPLF : demande du CA pour un vote par l'assemblée générale (vote)

Il est rappelé que l'élection des secrétaires scientifiques du CPLF appartient au CA.

Toutefois, du fait de l'application des nouveaux règlements, se présente une vacance du secrétariat scientifique du CPLF jusqu'à la prise de fonction, après le CPLF de 2015, des nouveaux secrétaires scientifiques élus par le CA du 22 janvier 2013. A été envisagé de demander à G. Pragier et E. Chauvet d'assurer un nouveau mandat pour deux ans. G. Pragier et E. Chauvet ont donné leur accord de principe, à condition d'être mandatés par l'assemblée générale ordinaire pour ce mandat.

Au nom de cette situation exceptionnelle, le CA demande qu'un nouveau mandat de deux ans, en pleine responsabilité, pour les secrétaires scientifiques et adjoints actuels, soit voté par l'assemblée générale.

Vote de cette proposition : acceptée à l'unanimité.

7/ Comité d'audition du CA : composition (vote) et présidence

Le comité d'audition du CA n'a pas encore pris de décision.

Demande de report au prochain CA.

8/ Informatique : site internet (rectificatif) ; base de données (précisions)

Ce point de l'ordre du jour ayant été développé lors du point 4/, il est simplement rappelé que le site est dans une « période rectificative ».

9/ Ouverture des vendredis cliniques COPEA aux AeF et AAeF

Les représentants de l'institut de psychanalyse de Paris ont donné leur accord à cette demande de la COPEA.

Le conseil d'administration approuve cette demande.

10/ Questions diverses

- Téléphonie

Le projet n'a pas avancé.

- Maintenance informatique

Nous avons obtenu trois devis, actuellement à l'étude.


3


- Locaux

Pour le moment, les héritiers des propriétaires sont en pourparlers entre eux.

PJ : Le texte portant sur les « conventions réglementées » est joint en annexe à ce PV (cf. point 4).

Séance levée à 1h.

La prochaine réunion du conseil d'administration se tiendra le mardi 2 avril 2013.

Procès-verbal rédigé par E. Dahan-Soussy et B. Rodde (Secrétaire Général adjoint).

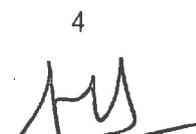


Bernard CHERVET
Président



Elisabeth DAHAN-SOUSSY
Secrétaire Général



4


ANNEXE

Objet : Conventions réglementées

Suite à une inquiétude qui s'est exprimée à la fin du dernier CA, et qui s'est malheureusement prolongée dans les jours qui ont suivi par des propos aventureux, il s'avère nécessaire d'adjoindre au PV du CA de ce jour, la note suivante.

Toutes les informations qu'elle contient ont été adressées par lettre recommandée à M. Mariller, notre commissaire aux comptes, et à M. Bahri, notre expert-comptable.

Il s'agit des éléments appartenant à l'exercice 2012 susceptibles de rentrer dans la catégorie des conventions réglementées.

En voici le détail :

1/ Une demande a été faite en urgence début novembre à M. Marc Vincent, de réaliser une sauvegarde du serveur de la SPP et une étude de l'état de notre base de données.

Ce travail de sauvegarde avec audit de notre base de données et fichier détaillé de sa composition a été réalisé et nous en avons eu retour.

Ceci a permis à M. Vincent d'établir un cahier des charges indexé de la temporalité requise pour la confection de chaque poste de la BDD, d'où un devis.

M. Vincent a été ensuite missionné pour réaliser une nouvelle base de données. Ce travail est en cours.

Tout cela a été présenté au bureau de la SPP, puis au conseil d'administration et voté par le CA (cf. le procès-verbal du CA du 4 décembre 2012).

Il y manquait les sommes exactes que je n'avais pas encore. J'avais seulement pu annoncer qu'elles seraient inférieures au projet précédent qui avait été voté et qui s'élevait à 100.000 € sur 5 ans.

Voici les chiffres du nouveau projet :

- **Base de données : 44.491,20 € TTC**

- **Hébergement annuel : 3.000 € TTC**

Coût sur 5 ans : 59.491,20 € TTC, auquel il convient d'ajouter une maintenance d'environ 2.000 € par an.

A la différence du site, la BDD ne nécessite pas de mise à jour de son application. Par contre, tout comme pour le site, quelques journées annuelles sont à prévoir pour des évolutions probables.

M. Pascal Barbier (Directeur administratif et financier de la SPP) a été informé directement par moi de toutes ces démarches. Il était présent à l'entretien que j'ai eu avec M. Marc Vincent avant de lui demander d'intervenir sur notre serveur et notre base de données ; puis il a guidé M. Vincent auprès du personnel de la SPP.

M. Vincent m'a été présenté par l'un de mes fils ingénieur Supelec, Directeur du groupe Ficade qui réunit une dizaine de sociétés. M. Vincent n'est pas salarié du groupe Ficade. Il travaille en "portage" et en missions, fréquemment pour la société Médiamatis, société qui a sa propre organisation et qui fait partie du groupe Ficade.

Cette solution mixte (extra-familiale sous cadrage familial) permet de suivre indirectement la réalisation de notre BDD.

M. Bahri vous confirmera qu'il soutient ce projet, souhaitant que la SPP sorte d'une série de déboires. En effet, deux projets successifs de BDD lors des mandatures précédentes, ont avorté avec des pertes financières conséquentes.

Pour le travail de sauvegarde du serveur et d'audit de la BDD, nous avons reçu fin 2012 une facture de 1.000 € émanant de la Société Mediamatis en raison des accords comptables passés entre M. Marc Vincent et Mediamatis. Cette facture a été réglée par la SPP par chèque en février 2013.

Cette solution mixte risque de se reproduire en 2013 pour la base de données, mission déjà très avancée, dont le chef de projet est M. Vincent, mais qui se fait aider par un technicien de

Mediamatis afin de limiter les coûts. Le travail avance de façon prometteuse. Etant donné la situation de M. Vincent, il est probable que la facturation finale sera émise par Médiatis.

Pour l'heure, aucun contrat n'a été signé ni versement effectué, seulement un accord de devis. M. Bahri a accepté de participer à la préparation de ce contrat, et je tiens à l'en remercier, avec le comptable de Mediamatis, et pour la SPP, Chantal Lechartier-Atlan, Josiane Chambrier-Slama, Benoît Rodde.

2/ Une demande a été faite en urgence le 20 décembre 2012, de confection d'un fichier HTML à adresser en grand nombre (7.500 adresses) pour un colloque ayant lieu de 2 février 2013, à la société Sageret. Malgré nos multiples relances, le prestataire (Laboflash) chargé en 2012 de la réalisation et de l'envoi de nos annonces HTML nous a fait faux bond. D'où cette demande faite en urgence à Sageret, société appartenant au groupe Ficade. Bien que cela ne fasse pas partie de ses missions premières, cette société a bien voulu nous rendre ce service. Le fichier a été réalisé et adressé dans la journée même, puis à trois reprises en janvier.

Le 2 janvier 2013, j'ai signé avec le directeur de Sageret, un "accord-cadre" fixant les conditions et coûts de ce type de mission (400 € par mission) au cas où la SPP aurait besoin de leurs services. Il n'y a là aucun engagement de la SPP. Celle-ci reste libre de faire ses envois par toute autre société de son choix. Cet "accord-cadre" permet à la SPP d'anticiper son prévisionnel, et à Sageret d'être très réactif en cas de demande.

M. Mariller décidera quels projets rentrent dans le cadre des conventions réglementées afin de mettre la SPP dans une totale légalité, et de lever toute suspicion de conflit d'intérêt en ce qui concerne son président.

Bien que le projet de notre base de données ait été voté par le CA du 4 décembre 2012, je souhaite inscrire ce complément d'informations dans le PV du CA, et le soumettre à un éventuel vote si vous le souhaitez. Je vous remercie pour votre confiance.

Bernard CHERVET
Président de la SPP



6



SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

187 rue Saint-Jacques – 75005 Paris

Tél. 01 43 29 66 70

Télécopie : 01 44 07 07 44

E-mail : spp@spp.asso.fr

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 2 AVRIL 2013

Présents :

P. Aloupis - B. Ang - J. Angelergues - C. Baruch - D. Bourdin - M. Cartier-Bresson - E. Castex - J. Chambrier-Slama - E. Chauvet - B. Chervet - E. Dahan-Soussy - A. Gibeault - N. Gougoulis - S. Lambertucci-Mann - C. Lechartier-Atlan - F. Moggio - M. Papageorgiou - A. Raix - B. Rodde - F. Seulin - E. Sparer

Excusés : M-C. Camus-Delage (représentée) - M-C. Durieux - M. Janin-Oudinot (représentée)

Invités présents :

T. Bokanowski - D. Kaswin-Bonnefond - B. Le François - J-M. Porte - G. Pragier - D. Ribas - J. Schaeffer - M. Vincent

Invités excusés : F. Coblence - M. Pichon-Damesin – A. Sitbon

1/ Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 26 février 2013

Point 4 (Comptabilité de la SPP), paragraphe 2 :

Il est demandé que les propos de M. Bahri soient portés in extenso au procès-verbal.

Ajout de la phrase suivante au début de ce paragraphe : *M. Bahri précise : « Il y a obligation que ces conventions soient signalées au CA et surtout au commissaire aux comptes ».*

Il est rappelé que les procès-verbaux des CA ne sont pas des verbatim.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, avec cet ajout.

Bernard Chervet signale qu'il s'agit, sauf nécessité de gouvernance, du dernier CA de notre mandature.

2/ Demandes d'agrément

En l'absence de courrier circonstancié émettant des réserves, trois candidat sont agréés par le CA comme membre adhérent : Samir Fellak, Lucilla Narici Sicouri et Florin Popescu.

3/ Organisation et préparation de l'assemblée générale ordinaire du 7 avril 2013 (fin)

- Rapport moral, E. Dahan-Soussy et B. Rodde - Dernière présentation.
Lecture est faite après intégration des remarques émises lors du CA du 26 février et du bureau du 18 mars 2013.

Approuvé à l'unanimité

- Rapport de l'Institut de Psychanalyse de Lyon.
R. Mancini présente son rapport avec ses dernières modifications.

Approuvé à l'unanimité.

4/ Succession Andrée Bauduin : appartement parisien – Proposition d'achat

Une proposition d'achat dont le montant s'élève à 415.150 € net vendeur pour la SPP, est soumise au CA ; ce prix est supérieur au prix plancher (410.000 €) voté par le CA du 4 décembre 2012.

Le notaire demande que la décision suivante soit votée par le conseil d'administration :

« Suite à l'offre qui a été transmise, le CA autorise la vente au prix de 415.150,00 € net vendeur pour la SPP de l'appartement et de la cave sis à Paris (75014), 5 rue Poirier de Narcay, légués par Mme Andrée Bauduin. »

Approuvé à l'unanimité.

Ainsi que l'octroi de procurations :

« En conséquence, le CA donne tous pouvoirs à Monsieur B. Chervet avec faculté de subdélégation à l'effet de signer un avant contrat de vente et la vente qui en découlera moyennant le prix de 415.150,00 euros et aux charges et conditions ordinaires et de droit en pareille matière, à cet effet, passer et signer tous actes, documents et pièces, élire domicile, et généralement faire le nécessaire. »

Approuvé à l'unanimité.

Le CA donne procuration à Clarisse Baruch pour toutes les opérations de signatures du compromis de vente puis pour les opérations de la vente qui en découleraient.

Le CA remercie Clarisse Baruch pour la gestion de ce dossier.

5/ Commission des candidatures - Travaux de réflexion présentés par D. Kaswin-Bonnefond

La lettre adressée aux membres du CA est l'objet d'une discussion qui sera reprise et développée ultérieurement.

L'attention est attirée sur l'importance de transmettre ces réflexions dès le début d'un mandat.

6/ Site internet : présentation du comité mis en place par D. Ribas

Clarisse Baruch, Ambre Benkimoun et Benoît Rodde (délégué du bureau) constituent l'équipe qui travaillera avec Denys Ribas.

7/ Comité d'audition du CA : composition (vote) et présidence

Françoise Moggio a été élue présidente du comité d'audition du CA et Béatrice Ang en est la secrétaire. Il n'y a pas de changement dans la composition du comité. Bernard Chervet rappelle que le CA actuel reste en fonction jusqu'au 4 juin 2013, date d'installation du nouveau CA. Il n'y a pas de vacance de gouvernance.

8/ Questions diverses

- Donation André Green

Litza Gutierrez-Green fait don d'un tableau d'André Green à la SPP et de certains livres. Le CA accepte ce don.

- Programme PEA

Le projet de formation PEA en cours doit être discuté à la commission d'enseignement. Actuellement, il y a six séminaires de formation PEA.

- Elections API – Ouverture des votes

Le vote est ouvert et s'effectue sur le site de l'API.

- Ouvrage Joyce McDougall

L'ouvrage est prêt. Dès sa réception, il sera mis en vente et disponible à la BSF, à l'accueil de la SPP et lors du colloque interne.

- Contrats de maintenance informatique

Un appel d'offre pour la maintenance du parc informatique a été fait par internet. Plusieurs devis ont été à l'étude. Finalement, la solution retenue par le bureau et proposée au CA serait la suivante : signature d'un contrat avec la société Pressi, avec délai d'intervention, en cas de panne, sur serveur sous 4h et sur postes sous 8h, s'élevant à 1.907,62 € TTC annuel.

Approuvé à l'unanimité

- Téléphonie

Aucune avancée.

- Locaux

Nous n'avons reçu aucune nouvelle des bailleurs.

Bernard Chervet rappelle son inquiétude quant à la perspective d'une résiliation du bail à la date de fin du bail, c'est-à-dire dans 4 ans et demi.

Fin séance à minuit.

La première réunion du nouveau conseil d'administration se tiendra le mardi 4 juin 2013.

Procès-verbal rédigé par E. Dahan-Soussy et B. Rodde (Secrétaire Général adjoint).



Bernard CHERVET
Président



Elisabeth DAHAN-SOUSSY
Secrétaire Général

ANNEXE

De : Société Psychanalytique de Paris

Envoyé : mercredi 22 mai 2013 17:45

À : 'ALOUPI Panagiotis'; 'ANG Béatrice'; 'ANGELERGUES Jacques'; 'BARUCH Clarisse'; 'BOURDIN Dominique'; 'CAMUS-DELAGE Marie-Claire'; 'CARTIER-BRESSON Marthe'; 'CASTEX Elisabeth'; 'CHAMBRIER-SLAMA Josiane'; 'CHAUVET Evelyne'; 'CHERVET Bernard'; 'DAHAN-SOUSSY Elisabeth'; 'DURIEUX Marie-Claire'; 'GIBEAULT Alain'; 'GOUGOULIS Nicolas'; 'JANIN-LOUDINOT'; 'LAMBERTUCCI-MANN Sabina'; 'LECHARTIER-ATLAN Chantal'; 'MOGGIO Françoise'; 'PAPAGEORGIU Marina'; 'RAIX Alain'; 'RODDE Benoît'; 'SEULIN Françoise'; 'SPARER Ellen'; 'BALDACCI Jean-Louis'; 'BOKANOWSKI Thierry'; 'BRETTE Françoise'; 'COBLENCE Françoise'; 'DANON-BOILEAU Laurent'; 'KASWIN-BONNEFOND Danielle'; 'LE FRANCOIS Béatrice'; 'LOUPPE Albert'; 'PICHON-DAMESIN Martine'; 'PORTE Jean-Michel'; 'PRAGIER Georges'; 'RIBAS Denys'; 'SCHAEFFER Jacqueline'; 'SITBON Annick'; 'VINCENT Michel'

Objet : PV CA du 2 avril 2013 : pour approbation

Aux membres du CA sortant

Aux invités du CA

Chers Collègues,

Veillez trouver ci-joint le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 2 avril 2013.

Afin qu'il puisse être approuvé avant la mise en place du CA nouvellement élu, nous vous remercions de nous adresser, au plus tard dimanche 26 mai, votre accord sur ce texte ou, le cas échéant, vos demandes de modification les plus brèves possibles.

Bien cordialement,

Elisabeth DAHAN-SOUSSY
Secrétaire Général

Benoît RODDE
Secrétaire Général adjoint

10 4
A

De : marthe [mailto:marthecartierbresson@wanadoo.fr]

Envoyé : jeudi 23 mai 2013 17:06

À : Société Psychanalytique de Paris; ALOUPIS Panagiotis; ANG Béatrice; ANGELERGUES Jacques; BARUCH Clarisse; BOURDIN Dominique; CAMUS-DELAGE Marie-Claire; CASTEX Elisabeth; CHAMBRIER-SLAMA Josiane; CHAUVET Evelyne; CHERVET Bernard; DAHAN-SOUSSY Elisabeth; DURIEUX Marie-Claire; GIBEAULT Alain; GOUGOULIS Nicolas; JANIN-LOUDINOT; LAMBERTUCCI-MANN Sabina; LECHARTIER-ATLAN Chantal; MOGGIO Françoise; PAPAGEORGIU Marina; RAIX Alain; RODDE Benoît; SEULIN Françoise; SPARER Ellen; BALDACCII Jean-Louis; BOKANOWSKI Thierry; BRETTE Françoise; COBLANCE Françoise; DANON-BOILEAU Laurent; KASWIN-BONNEFOND Daniëlle; LE FRANCOIS Béatrice; LOUPPE Albert; PICHON-DAMESIN Martine; PORTE Jean-Michel; PRAGIER Georges; RIBAS Denys; SCHAEFFER Jacqueline; SITBON Annick; VINCENT Michel

Objet : Re: PV CA du 2 avril 2013 : pour approbation

Chers collègues,

J'approuverais volontiers le PV du CA du 2/04 /2013, si les directives du 1er CA de cette mandature ne m'interdisaient d'émettre certaines réserves par mail :
"les corrections se feront seulement en début de séance, en présence des autres membres..." (CA du 5/07/2011: approbation PV du CA du 7/06/2011).

Je demande que ce mail soit porté en annexe du PV du CA du 2/04/2013, comme B. Chervet l'avait fait pour l'approbation du CA du 2/04/2011 et espère, moi aussi, obtenir satisfaction.

Cordialement,
Marthe Cartier-Bresson.

RC 5 M